

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 28 JANVIER 2013

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 18 janvier 2013, accompagnée d'un ordre du jour comportant 58 objets et d'un ordre du jour complémentaire daté du 23 janvier 2013 comportant 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 43 présents

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre faisant fonction,
Mme HOUDART, M. BOUCHEZ, M. SAKAS, M. LAFOSSE, M. DARVILLE,
Mme OUALI, Mme KAPOMPOLE Échevins
M. Marc BARVAIS, Président du CPAS
M. DI RUPO, M. DUPONT, M. DEPLUS, M. MILLER, ~~M. ROSSI~~, M. MANDERLIER,
M. DEL BORRELLO, M. LECOCQ, Mme MOUCHERON, Mme NAHIME, M. HAMBYE,
M. JACQUEMIN, Mme BRICHAUX, Mme JOB, Mme BOUROUBA, M. TONDREAU,
M. DUBOIS, Mme WAELPUT, M. POURTOIS, M. KAYEMBE KALUNGA, M. MELIS,
Mme DE JAER, M. JOOS, M. ANTONINI, Mme WUILBAUT-VAN HOORDE,
Mme JUDE, M. ANDRE, ~~M. DUFRANE~~, M. BERNARD, Mme LAGNEAU,
M. BONJEAN, Mme DEFRISE, Mme URBAIN, Mme MEUNIER, Mme MARNEFFE,
M. BEUGNIES, Conseillers communaux
et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal faisant fonction

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, bonsoir à toutes et à tous. Je vous propose de débiter la séance de notre Conseil. Tout d'abord par quelques informations relatives aux absences et arrivées tardives. Je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de M. Bruno ROSSI. Mes chers collègues, comme vous le savez, le 13 janvier dernier, l'un de nos anciens collègues M. Jean-Pierre HOUDART nous a quittés. Aussi, je vous proposerai de débiter cette séance par un hommage à sa mémoire. Plus qu'un Echevin honoraire bien connu et apprécié de tous, Jean-Pierre était un homme dévoué à sa commune et au Grand Mons tout entier, très proche des gens et toujours prêt à s'engager dans les projets associatifs. On ne peut bien entendu évoquer Jean-Pierre s'en parler du nom de son village, Villers-St-Ghislain, dans lequel il est né en janvier 1940 et pour lequel il a œuvré toute sa vie durant. Dire que M. Villers comme on l'appelait parfois, était très attaché à sa commune, doit sans doute relever de l'euphémisme. Il a réussi, grâce à un travail constant, de terrain, à y créer une véritable dynamique villageoise, que ce soit à-travers sa ducasse aux pagnons, qu'il a créée, à travers de nombreux projets comme le ballodrome de Villers ou le club de Villers 2000, il restera l'un des tous grands dans la mémoire des habitants de Villers et aura également œuvré à une action symbolique puisqu'il fut aussi l'un des fondateurs durant les années 80 de la bière spéciale de Villers-St-Ghislain. Il faut savoir que son papa, Auguste, était déjà lui-même Conseiller communal à Villers et je voudrais à travers sa

mémoire et celle de son papa, saluer Catherine et Philippe, ses enfants qui sont présents ici dans la salle et nous savons tous et toutes que Catherine aura bien entendu à cœur de poursuivre l'œuvre de son papa et de son grand-père. Mesdames, Messieurs, Jean-Pierre fut Conseiller communal de la Ville de Mons de 1982 à 1989, puis il fut désigné Echevin tout d'abord en charge de l'environnement et de l'urbanisme en 1988, c'était à l'époque dans le Collège emmené par Maurice Lafosse avant de redevenir Conseiller communal de 1995 à 2001. Avec lui, c'est toute une génération d'anciens qui nous quitte à l'instar de notre ami Jean-Claude CARPENTIER pour lequel nous avons également une pensée, ils sont nés le même jour comme le dit Catherine à l'instant. Je vous propose à présent d'observer si vous le voulez bien une minute de silence à la mémoire de Jean-Pierre.

Je vous remercie.

Mes chers collègues, je voudrais vous signaler que les procès-verbaux des séances des Conseils communaux du 3 décembre 2012 et du 17 décembre 2012 sont, comme de coutume, sur la table et ceux-ci seront approuvés si aucune remarque n'est faite avant la fin de notre Conseil. Oui, une remarque ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Concernant le PV du 17 décembre, il y avait en page 3874 ligne 6, il ne s'agit donc pas de fossés bornes mais de fossés « borgnes ».

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci pour cette correction que nous allons intégrer. Je vois avec plaisir que vous êtes attentive à la rédaction de nos procès-verbaux. Bien pas d'autre demande de modification ? La demande est enregistrée et la modification sera effectuée. Quelques informations également relatives à notre ordre du jour pour vous dire que le point relatif à l'appel à projets de la Région wallonne visant la réhabilitation de quartiers de logements sociaux sera inscrit dans les points du Bourgmestre, c'est le 39^{ème} objet. Le point 56 de l'ordre du jour relatif au renouvellement de la CCATM est un dossier qui passera en séance publique et non en huis clos et passera dès lors après le 38^{ème} objet et par ailleurs, une série de points sont remis : les points 12, 13, 27, 50 et 55. Par ailleurs, nous avons une demande de motion qui est introduite par le groupe Ecolo, c'est une demande de la Conseillère Charlotte DE JAER, c'est un point qui est porté à l'ordre du jour complémentaire à l'ordre du jour de base et puis nous avons également un point qui est porté en 54^{ème} objet bis par urgence et qui porte sur la désignation des représentants de la Ville au sein de l'AG et du C.A. de l'ALE et puis nous terminerons notre séance par la traditionnelle liste de questions et interpellations. Nous avons une question du Conseiller Stéphane BERNARD adressée au Collège et pour laquelle il sera répondu par l'Echevine des Travaux Mélanie OUALI et relative aux décorations lumineuses dans les communes du Grand

Mons et également une interpellation de la Conseillère Savine MOUCHERON relative au
Trial de Cibly et c'est l'Echevine Joëlle KAPOMPOLE qui y répondra au nom du Collège. Je
vous propose de commencer nos travaux et notre ordre du jour.

1^{er} Objet : Communication au Conseil communal de la lettre du 24 décembre 2012 du
Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville légalisant la désignation des Conseillers du
Conseil de l'Action sociale. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

2^e Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Création d'un emplacement PMR – rue du Hautbois à Mons. GEP 6002/187

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

b) Création d'un emplacement PMR – rue du Moulin d'en Haut à Flénu. GEP 6002/FL/97

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

c) Réglementation du stationnement – rue de la Cité à Flénu. GEP 6002/FL/27

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

d) Réglementation du stationnement – rue Sablonnière à Jemappes. GEP 6002/JE/127

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

e) Création d'une zone de chargement/déchargement – rue de Houdain à Mons. GEP
6002/190

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

3^e Objet : Personnel non enseignant. Modification du cadre du personnel d'entretien.
GRH/CADRES 2012

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

4^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

a) Modification du cadre du personnel des Cabinets. GRH – PA

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : sur le point 4) a), en tout cas c'est sur la modification du cadre du personnel mais surtout ça a mis en lumière chez nous quel était le cadre du personnel attaché au cabinet et j'ai des petites questions par rapport aux chauffeurs parce que je trouve, personnellement, cela m'est apparu notamment en comparant avec la Ville de Namur que 4 chauffeurs à temps plein pour 9 Echevins c'était un peu beaucoup mais peut-être y a-t-il des raisons à ça, c'est pourquoi je me permets de poser quelques questions. La première, c'est pourquoi les Echevins et le Bourgmestre ont besoin de chauffeurs et ne peuvent pas conduire eux-mêmes leur véhicule pour aller d'un endroit à un autre ? Quels sont les déplacements qui sont pris en compte par les chauffeurs et quel est le cadre qui permet de régir les déplacements hors de notre commune en tout cas. Est-ce qu'il y a des déplacements qui vont vers Bruxelles, vers Namur ou d'autres villes et quel est le cadre qui permet de régir tout ça. Voilà, ce sont mes petites questions à titre informatif, merci.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, dans le dossier il est indiqué comme information que pour le Cabinet du Bourgmestre, c'était inchangé mais ce n'est pas indiqué pour les Echevins. J'aurais voulu savoir ce qui a été modifié, c'est peut-être les chauffeurs, je n'en sais rien. Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci tout d'abord pour vos différentes questions. Effectivement, Mme DE JAER, le Collège dans son entièreté bénéficie, de même que d'ailleurs les services communaux plus globalement qui en font la demande et qui sont accompagnés d'un Echevin, de chauffeurs lorsqu'ils réalisent des missions à l'extérieur du Grand Mons. C'est la tradition ou dans des circonstances exceptionnelles comme notamment la Ducasse de Mons pour des raisons que vous pouvez aisément comprendre, chacun étant largement sollicité par la population, il nous semble dans ces cas-là tout à fait normal et naturel que nous prenions toutes les précautions utiles pour que les membres du Collège restent exemplaires par rapport au respect des lois. C'est une tradition et un mode de fonctionnement propres à la Ville de Mons qui est relativement exemplaire je trouve par rapport à ce que l'on peut trouver dans d'autres villes de taille similaire ou d'autres plus grandes villes du pays où la pratique veut parfois que chaque membre du Collège bénéficie d'une voiture, d'un chauffeur. Ici, il n'est pas question de cela et puisque vous parliez du cadre de fonctionnement des cabinets de la Ville de Namur, je vois que nous avons les mêmes références Mme DE JAER puisque je me suis moi-même renseigné avant de venir à ce Conseil sur le cadre des cabinets de la Ville de Namur et je dois dire que si l'on compare le mode de fonctionnement de notre bonne Ville à celui de la Ville de Namur, le moins que l'on puisse dire c'est que nous sommes assez économes puisque je découvre que par exemple, le

cabinet d'un échevin comporte un chef de cabinet et 4 niveaux 1, je ne vais pas donner de noms mais enfin j'ai la liste sous les yeux, on en est loin à Mons puisque la règle à Mons veut que d'une manière générale, ce soit un niveau 1 et un membre du personnel attaché au secrétariat, ce qui n'est pas d'ailleurs sans faire réagir certains collègues du Collège qui trouvent que l'on est un peu chiche avec eux par rapport à la charge de travail et donc je pense qu'en matière d'économie, en matière de fonctionnement du Collège, nous avons été assez exemplaires durant de nombreuses législatures et particulièrement encore sous cette législature où nous perdons un membre du Collège donc un Echevin par rapport à la précédente. Voilà, rien d'excessif au contraire, je pense que la Ville de Mons est assez exemplaire, je le répète, si je prends le cadre du Cabinet du Bourgmestre de Namur, je vois qu'il y a 8 personnes, nous en sommes loin ici à Mons, pour des villes de taille similaire, je pense que c'est tout à fait correct. Alors, par rapport aux changements qui sont intervenus pour répondre à la question de Mme MOUCHERON. Le changement essentiel vise à réintégrer tout simplement la porte-parole du Collège dans le cadre des Cabinets. Elle faisait le travail mais elle ne faisait pas partie du cadre des Cabinets, cela nous paraissait correct d'agir ainsi même si fondamentalement, ça ne change rien aux choses et il y a un secrétaire de cabinet qui reste attaché plus particulièrement à l'échevinat de l'urbanisme, de la culture et du logement compte tenu de l'importance de cet échevinat qui regroupe quelque part 2 échevinats passés puisque nous avons perdu un échevin comme je viens de l'indiquer, il y aura dans ce cabinet, 2 niveaux 1 au lieu de 1 par rapport aux autres échevinats mais encore une fois, je le répète, par rapport à ce qui se passe dans d'autres villes, nous fonctionnons avec des effectifs plus que raisonnables. Voilà pour ces éléments de réponse. Vous avez des remarques ? Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Personnellement, je n'ai fait aucune remarque sur le cadre général et je me réjouis donc que nous ayons moins de travailleurs dans les cabinets qu'à Namur. Sur les 4 chauffeurs je reste dubitative, la Ducasse de Mons, c'est une semaine par an, les missions à l'extérieur du Grand Mons, ça dépend sans doute des échevinats mais je ne pense pas qu'il faille 4 équivalents temps plein comme chauffeurs pour le faire. Par ailleurs, ce n'est pas parce qu'on va en dehors du Grand Mons que nos échevins ne peuvent pas conduire eux-mêmes une voiture. Maintenant, je me ferai un plaisir de poser une question écrite plus précise sur le cadre qui me permettra d'en savoir plus et donc de peut-être réintervenir à un prochain Conseil communal, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme DE JAER, un élément. Il faut bien comprendre, des chauffeurs de Collège, ça existe dans toutes les villes similaires à celle de la Ville de

Mons. Le tout est de savoir si effectivement les majorités en place jouent la carte de la transparence et intègrent ses chauffeurs dans le cadre des cabinets. Je serais assez étonné de voir qu'il n'y en a pas à la Ville de Namur. Quant au fonctionnement du pool des chauffeurs de la Ville de Mons, ceux-ci sont attachés potentiellement au Collège mais effectivement, ils ne prestent pas la totalité de leurs heures de travail uniquement dans le cadre de missions de Collège puisque comme je vous le disais il n'y a que les missions en dehors du Grand Mons qui ne sont quand même pas illimitées qui se font avec des chauffeurs Collège donc dans 95% des cas, les échevins prennent leur propre voiture, soyons clairs et par rapport à ce que je viens de vous indiquer, il est évident que durant les heures de travail non occupées à faire des missions pour les membres du Collège, les chauffeurs réalisent d'autres tâches et notamment celles d'estafette ou des tâches administratives qui viennent en renfort d'autres services de la Ville. Voilà, on essaye d'optimiser notre personnel comme on peut, il est évident que nous n'admettrions pas que du personnel reste les bras ballants au sein de notre Administration communale. Par rapport à ce point, l'unanimité ? Ok je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

b) Modification du statut pécuniaire des membres des Cabinets. GRH - PA

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

5^e Objet : Service de Prévention – Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2012-2013, approbation de la version finale. Prévention 3.2012.29

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

6^e Objet : Vol de matériel au Service Incendie. Autorisation de se constituer partie civile entre les mains du juge d'instruction. Contentieux Incendie/AN

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

7^e Objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal de Police de Mons contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics lors d'un accident survenu le 03 février 2012 rue du Château Guillochain à l'entrée du Parc de Jemappes. (un bollard en bois) Contentieux RECPFAC/EC-EC

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

8^e Objet : Agression de 6 pompiers le 2.12.2012 : constitution de partie civile entre les mains du juge d'instruction. Contentieux Incendie/AN

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

9° Objet : Autorisation d'introduire une procédure judiciaire d'expulsion des lieux contre l'occupant de l'immeuble sis Grand-Place, 27 à Mons. Contentieux REGFONC.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Nous allons voter contre parce que comme parti de gauche, il nous est vraiment impossible de voter pour une procédure judiciaire d'expulsion. Faire de cet habitant un sdf n'est pas pour nous une solution, au contraire, nous pensons qu'une médiation est plus appropriée.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous sommes bien d'accord, c'est bien la raison pour laquelle depuis 3 ans nous avons entamé cette médiation mais à partir d'un certain moment, quand la Ville est propriétaire de biens et donc que le Collège agit dans la gestion de ceux-ci au nom de l'intérêt général et de la collectivité, il est quand même utile de pouvoir à un moment donné, utiliser les biens qui ont été achetés par l'argent public pour pouvoir en faire ce pourquoi ils ont été achetés, en l'occurrence ici le futur Office du Tourisme et de la Culture de la Ville de Mons, ceci étant, pour en venir au fond du dossier, la personne en question a d'ores et déjà quitté les lieux d'un commun accord mais bon, par sécurité, la procédure est maintenue à l'ordre du jour du Conseil puisque « chat échaudé craint l'eau froide » nous avons une procédure pour le 3^{ème} étage, finalement, la personne s'est retrouvée au second étage, bon voilà. Ici, nous maintenons la procédure mais effectivement, la médiation a eu lieu et la personne a quitté les lieux d'un commun accord. Vous maintenez votre vote contre ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. TONDREAU, DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 NON : M. BEUGNIES

ADOPTÉ - 14^{ème} annexe

10° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de Création – Réaménagement global des voiries - Travaux – Rue de la Grande Triperie – Approbation du mode de passation du marché, de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative et des conditions du marché. 3°/5° E/CONV/Voiries P3/GdeTriperie

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Nous nous réjouissons puisque nous nous rappelions l'épisode des pavés de pierre bleue de type Kandla qui avaient été mis dans des marchés

publics et qui imposaient que ce soit des pierres bleues venues de Chine et d'Inde et là nous étions vraiment satisfaits donc nous tenions quand même à le dire puisque nous nous sommes rendu compte que les pierres bleues étaient des pierres bleues qui ne sont produites que dans le tournaisis, ce qui nous permet de faire vivre l'économie locale et donc nous voulions féliciter le Collège. Nous avons quand même un petit bémol même si nous voterons pour, pour vous encourager, c'est le choix des poubelles qui ne sont malheureusement pas des poubelles de tri et nous sommes déjà revenus beaucoup de fois avec ça. Nous savons que dans le quartier de la gare, ça se passe bien avec les poubelles de tri, c'est un peu dommage que ça n'apparaisse pas mais malgré tout, grâce aux pierres bleues, nous voterons pour.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, nous vous remercions pour ce vote positif.

ADOpte à l'unanimité - 15^{ème} annexe

11° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand'Place et Patrimoine UNESCO – Les Minières de Spiennes - Marché de travaux de construction du pavillon d'accueil et des abords directs – Approbation de l'Avenant n°2 relatif aux impositions SWDE. 3°/5° E/2010/CONV.Spiennes-Pavillon

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On nous a présenté qu'une partie du dossier donc nous n'avons pas encore tout le dossier mais vous allez nous répondre, comme toujours, très bien. Nous devons approuver un deuxième avenant et pour ce deuxième avenant avec le premier, nous avons une majoration de 24% par rapport au marché public. Nous savons qu'on attribue au moins 10 ans mais c'est pour savoir, on voit qu'il y a des impositions à la Société Wallonne des Eaux donc cette majoration de 400.000 euros c'est en raison des contraintes de la Société Wallonne des Eaux qui ont été imposées et qui n'étaient pas connues avant l'attribution du marché ? Nous voulions avoir une confirmation par vous de cette raison à cette majoration, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, M. HAMBYE, malgré toutes les précautions prises par mes services, malgré des contacts préalables notamment avec la Société Wallonne des Eaux et l'agent traitant à qui l'avant-projet a été soumis, il s'avère qu'après coup, nous avons dû faire face à des contraintes complémentaires qui sont venues à posteriori de la part de la hiérarchie cette fois-ci de la Société Wallonne des Eaux qui n'a pas validé l'accord préalable donné par son agent et donc, ce sont des coûts qu'il n'était effectivement pas possible de prévoir au niveau des services communaux tout comme nous avons également dû faire face à des exigences complémentaires liées à des dérogations relatives aux normes de protection incendie, ce sont des choses qui étaient incontournables qui sont venues, à posteriori malgré les demandes d'avis préalables et qui expliquent ce nouvel avenant.

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

12° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Le Centre de Congrès - Voirie d'accès au Centre de Congrès – Approbation du protocole d'accord entre la Ville, l'IDEA et le SPW Voies Hydrauliques (pont). SOUS RESERVE 3^e/5^e E/CONV/Congrès Voirie/protocole Ville-SPW-IDEA

REMIS

13° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux – Le Centre de Congrès - Voirie d'accès au Centre de Congrès – Information relative aux conditions du marché « Voirie d'accès au Centre de Congrès » SOUS RESERVE 3^e/5^e E/CONV/Congrès Voirie/CSC Voirie IDEA

REMIS

14° Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L'espace Grand-Place et Patrimoine UNESCO – Mise en lumière - Approbation d'un avant-projet. SOUS RESERVE 3^e/5^e E/2012/Conv.Mel

M. John BEUGNIES, Conseiller : Refaire l'égouttage, refaire les voiries ou remplacer une toiture défectueuse, nous pouvons encore comprendre mais un portefeuille global estimé à 2.846.165,10 millions, pour une mise en lumière, nous trouvons ça affolant. Tout cet argent public pour rendre la Ville attirante, est-ce vraiment nécessaire en ces temps de crise européenne ? Nous ne le pensons pas et c'est pourquoi nous allons voter contre l'avant-projet.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Malheureusement, quand j'ai été consulter les dossiers, celui-ci n'était pas disponible, c'est toujours un peu gênant, c'était lundi que j'avais été voir. Et jeudi il était là mais pas lundi. Bref, je n'ai pas pu le consulter mais de façon générale, j'ai une question, pour tout ce qui est mise en lumière et donc qui concerne l'éclairage, de quelle façon le Collège se concerte avec la police en fait. Parce qu'on sait que l'éclairage est quand même une matière en termes de sécurité, il nous paraît très important que dès qu'on parle d'éclairage public, on puisse concerter le Commissaire ou une personne qu'il qualifierait lui-même d'utile dans cette analyse. Merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Une remarque toujours esthétique mais je reviendrai toujours. Quand je me promène dans les villes françaises, quand on a des villes 18^{ème}, on a des éclairages qui s'adaptent. Ici, nous avons toujours des espèces de barres métalliques avec un phallus inversé avec un chapeau. Moi, je suis choqué, je trouve que les éclairages du Centre-Ville, dans le cadre ancien, ne conviennent pas du tout mais enfin, bon, je le dis mais de toute façon je n'ai aucune chance d'inverser la tendance mais je trouve dommage qu'on ne s'inspire

pas de la république des lumières dans certaines villes anciennes où on trouve des éclairages beaucoup plus adaptés. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci. Tout d'abord, effectivement c'est un dossier important qui vous est présenté ce soir. C'est un avant-projet avec une enveloppe estimative donc je me permets d'insister sur cet aspect des choses, on verra dans d'autres dossiers plus loin qu'il arrive que des estimations soient concrétisées à la baisse, une fois les entreprises sélectionnées. Ceci étant, le projet tel qu'il vous est présenté, permet de finaliser en tout cas, de poursuivre très nettement les efforts qui ont déjà été entamés depuis de nombreuses années par la Ville de Mons pour mettre en valeur son patrimoine et pour aussi éclairer toute une série de rues dans lesquelles cet éclairage pose problèmes, notamment en matière de sécurité et donc effectivement lorsque le Collège a travaillé sur le dossier avec les services techniques, c'est un aspect qui a été évoqué. Et pour ne rien vous cacher, Mme DE JAER, pour évoquer ne serait-ce que l'éclairage du Square Roosevelt, par exemple, par rapport à la proposition de base qui avait été émise par les services techniques, le Collège a demandé à modifier cette proposition considérant que l'éclairage était insuffisant et ne créait pas des conditions de sécurisation suffisantes. Et donc, c'est un aspect qui a été pleinement intégré dans notre réflexion et par ailleurs, si vous avez l'occasion de regarder le dossier, vous verrez que pour ce qui concerne la Grand'Place, l'éclairage qui est prévu est non seulement un éclairage de base qualitatif mais également un éclairage festif qui permet le cas échéant, de pouvoir s'assurer une captation vidéo de qualité et donc si des caméras devaient être installées, ça pourrait être utile, mais donc c'est un aspect qui a été pleinement pris en compte pour répondre à votre remarque. Par rapport au dossier du Conseil que vous n'avez pas pu trouver lundi, le Secrétaire communal m'indique que c'est à partir du mardi que les dossiers sont installés donc j'en profite pour vous donner l'information. M. HAMBYE, pour ce qui est de l'esthétique, vous le concédez vous-même il y a une cohérence d'ensemble à avoir dans le cœur historique de la Ville, les modèles Albany qui sont installés actuellement sont ceux qui ont été choisis de longue date et qui donnent une ambiance qualitative au Centre-Ville en soirée et donc la volonté du Collège était bien entendu de pouvoir maintenir cette cohérence et de continuer dans ce cadre, quitte à accentuer le rythme d'installation de ces lampadaires pour là aussi renforcer le sentiment de sécurité dans certains axes du Centre-Ville. Quant à l'esthétique, évidemment, chacun a son propre jugement sur ce qui est beau et sur ce qui l'est moins mais ça c'est un autre débat. Mme DE JAER.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je me réjouis évidemment que la sécurité soit prise en compte mais je pense que ce serait vraiment important de se concerter avec la police parce

que ce sont eux les experts de la sécurité et si l'on veut vouloir bien faire, c'est toujours utile de s'associer à des experts qui par ailleurs travaillent avec nous. Sur la consultation des dossiers, si les dossiers arrivent le mardi il faudrait que je vérifie mais dans le R.O.I. il est marqué que les dossiers sont consultables à partir du moment où on reçoit l'ordre du jour. Donc, c'est une modification qu'il faudra évidemment faire dans notre R.O.I. puisqu'on a dit la dernière fois qu'on le modifierait d'ici mars je pense.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Tout à fait, vous avez le timing correct en tête. Un mot simplement pour vous dire qu'il est bien prévu une concertation avec la police, nous en sommes au stade de l'avant-projet. Une série de remarques ont déjà été introduites mais bien entendu des discussions auront lieu. Néanmoins, il n'y a pas que cette considération là à prendre en ligne de compte et donc c'est un ensemble de remarques qui doivent être intégrées dont celle-là. M. HAMBYE, vous voulez encore intervenir ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'en reviens toujours sur l'éclairage du type Albany, je me pose la question au niveau légalité, dans la mesure où nous sommes souvent sur les bâtiments classés, est-ce que nous avons eu un certificat de patrimoine pour mettre ce type d'éclairage Albany ? Autrement dit, a-t-on eu l'accord de la Région wallonne - Service Public de Wallonie, sites classés - pour mettre ce type de lumière sur un patrimoine classé ? Je m'interroge, je vous laisse le bénéfice du doute mais je pense qu'il n'y a aucun certificat de patrimoine qui a été demandé et donc on se trouve peut-être en situation infractionnelle. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je vois que vous anticipez sur les infractions potentielles puisque, encore une fois, nous en sommes au stade de l'avant-projet et donc bien entendu toutes les règles seront strictement respectées une fois le projet approuvé, les subsides obtenus, l'argent dépensé, les sociétés désignées et les lampadaires effectivement posés.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je parle des situations existantes aussi. Exemple, rue Marguerite Bervoets, la première maison, la maison rose, il y a une superbe lampe Albany qui est là, je peux vous assurer que si le propriétaire avait mis ça il aurait été directement convoqué au Parquet parce qu'il ne peut pas mettre le moindre clou en fer sur cette façade sans permis ou certificat de patrimoine. Je m'interroge sur la compatibilité entre ce type d'éclairage et le certificat de patrimoine de la Région wallonne. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, votre remarque est notée, on ne va pas rentrer dans un débat polémique sur le sujet. Néanmoins, nous en prenons bonne note.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

42 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, MM. TONDREAU, DUBOIS, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, Mme DE JAER, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MARNEFFE, M. MARTIN

1 NON : M. BEUGNIES

ADOPTE - 17^{ème} annexe

15^o Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L’espace Grand Place et Patrimoine UNESCO – Projet : traitement et coloris des façades : travaux de reconstruction de la toiture principale du Théâtre Royal de Mons. Approbation du décompte. 3^e/5^e
E/2009/CONV/772.095

ADOPTE à l’unanimité - 18^{ème} annexe

16^o Objet : Subsidés à la Gestion Centre Ville. Gestion Territ. et Économique

ADOPTE à l’unanimité - 19^{ème} annexe

17^o Objet : Délégation de signatures du Secrétaire Communal, du Secrétaire Communal FF, de la Secrétaire Communale Adj FF, chacun durant leurs périodes de fonctionnement, à un chef de service. Information au Conseil Communal. Secrétariat JYD

ADOPTE à l’unanimité - 20^{ème} annexe

18^o Objet : Déclaration d’apparementement d’un Conseiller communal. Rectification. Secrétariat JYD

ADOPTE à l’unanimité - 21^{ème} annexe

19^o Objet : Mandataires communaux. Autorisation de porter le titre honorifique de ses fonctions d’une ancienne Échevine. GRH 1818

ADOPTE à l’unanimité - 22^{ème} annexe

19^o objet bis : Motion relative aux invendus alimentaires consommables. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale Ecolo Charlotte DE JAER. Cabinet du Bourgmestre

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous passons au point 19 bis relatif à la motion proposée par le groupe Ecolo, je pense que c’est Mme DE JAER qui prend la parole.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Notre motion s'inscrit un peu dans ce qui a été noté dans la déclaration de politique générale dans le fait que la majorité souhaitait que l'opposition fasse une opposition constructive avec des propositions pour améliorer le bon fonctionnement de notre Ville et sur les grands projets, nous paraît évident que lutter contre la pauvreté et lutter contre le gaspillage est un grand projet que doit mener la Ville de Mons. La proposition que nous vous soumettons vise à lutter contre le gaspillage déjà alimentaire dans la grande distribution tout en permettant aux associations et à la Ville qui font des colis alimentaires d'en bénéficier et donc, je ne sais pas si ça intéresse vraiment le Collège ce que je propose, et donc notre proposition elle est qu'une personne de la Ville ou une personne du CPAS soit en charge de mettre en lien les grandes surfaces qui jettent des invendus alimentaires avec des entreprises et les associations qui font des colis alimentaires, ça s'inscrit dans un cadre plus global puisqu'on sait que la Région wallonne est en train de travailler suite à une proposition du parti socialiste pour qu'il soit forcé que ces invendus soient donnés à des associations qui font des colis alimentaires et donc la Ville de Mons, comme à son accoutumée prendrait une longueur d'avance en mettant déjà à disposition une personne de son personnel pour pouvoir faire le lien entre les deux, ce qui nous paraissait ne pas manger de pain et permettre vraiment de faciliter les choses d'autant qu'on sait qu'il y a pas mal de décisions européennes qui mettent à mal le secteur de l'aide alimentaire et donc je trouvais que c'était une petite pierre que nous pouvons amener à l'édifice. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme DE JAER. Est-ce que d'autres représentants de groupes politiques souhaitent prendre la parole ? Non ? Quelques éléments par rapport à votre projet et votre proposition de motion pour vous dire deux choses. La première, c'est que par rapport à son contenu, je voudrais vous indiquer qu'une série de choses sont d'ores et déjà réalisées et même de longue date par des acteurs communaux et para-communaux et je pense notamment à l'action du relais social du CPAS de Mons qui réalise un travail important en la matière. Il y a d'ailleurs toute une série d'asbl et d'associations qui travaillent déjà dans ce cadre, je pourrais citer Esope, Entraide, les Restos du Cœur ou le Foyer St-Augustin. Bien entendu, nous pourrions accentuer la démarche, c'est d'ailleurs ce qui a été fait par le Bourgmestre socialiste d'Herstal et qui, comme vous l'avez indiqué, est encouragé dans toutes les communes pour lesquelles il y a une participation socialiste au Collège. Alors, pour répondre tout à fait à ce que vous venez d'indiquer, vous dire qu'effectivement, nous avons sollicité l'opposition pour faire des propositions constructives mais nous nous sommes nous-mêmes fixé toute une série d'objectifs pour cette nouvelle législature. Et parmi ces objectifs, il y avait bien entendu le fait de pouvoir travailler

sur cette question qui est une question essentielle à nos yeux, c'est la raison pour laquelle le Collège a d'ores et déjà noué depuis un certain temps, depuis le début de cette législature, une série de contacts notamment avec les principales enseignes présentes sur le territoire montois et ces contacts évoluent très positivement et donc nous devrions pouvoir revenir avec des propositions très concrètes en la matière mais nous attendons bien entendu de pouvoir les finaliser, la législature n'ayant débuté qu'il y a quelques semaines, avant de pouvoir vous en dire plus. Néanmoins, sur le fond de la motion, est-ce qu'il y a des difficultés de la part des différents groupes politiques ou est-ce qu'elle peut être adoptée en l'état ? Oui, unanimité.

ADOpte à l'unanimité - 23^{ème} annexe

20° Objet : Garantie, d'une durée de 3 ans, d'un emprunt de 100.000 euros, auprès de la Banque ING, en faveur de la Société coopérative à finalité sociale CO-NNEXION - (subvention promise ferme de 100.000 euros, pendant 3 ans, du Cabinet du Ministre Marcourt). Approbation. Gestion f. Co-nnexion

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. En fait il s'agit d'une garantie pour un emprunt de 100.000 euros sur une durée de 3 ans, pour l'espace CO-NNEXION pour recadrer un peu, l'espace de COWORKING qui sera inauguré je crois mercredi dans le bas de la rue d'Havré et alors la justification de cet emprunt, c'est que les subventions du Ministre MARCOURT tardent à rentrer. J'aurais voulu savoir exactement ce qu'il en était puisque d'après ce que j'en sais, il s'agit d'un subside qui va être versé par tranches, est-ce que la première tranche n'est pas du tout rentrée ou est-ce que ça ne vous paraît pas assez pour commencer à travailler correctement dès le départ, c'est la première question. La deuxième, vous avez choisi la formule ING parmi les trois que vous proposiez dans le dossier et parce que, semble-t-il, ce serait la moins coûteuse. Cependant, si je lis l'avis de l'Administration, il est noté que « à condition que les subsides arrivent en temps et en heure, il faudrait de tout façon attendre une échéance pour pouvoir rembourser, une échéance précise, par contre, si les subsides arrivent en retard, pour devoir payer, là, on payera très cher », c'est texto écrit dans le dossier donc j'aurais voulu avoir une petite explication, je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON. M. l'Echevin.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Merci Mme MOUCHERON pour vos questions.

Alors, très concrètement, pour répondre à la première, à savoir si la première tranche de subsides est rentrée, oui, effectivement. Pour que les choses soient bien claires, ici la Ville de Mons ne passe pas cet emprunt. Nous nous portons uniquement caution solidaire, ça veut dire que la Ville intervient à partir du moment où la coopérative CO-NNEXION serait en défaut,

serait défaillante. Ce qui ne risque pas pour deux raisons : la première, vous l'avez évoquée, tout ce que nous faisons, c'est emprunter un montant qui correspond aux subsides, la première tranche étant payée, les deux autres suivront sur les deux années à venir, donc c'est déjà la meilleure des garanties puisqu'il y a un engagement ferme de la part du Gouvernement wallon d'amener ces tranches auprès de CO-NNEXION et le deuxième élément, c'est que vous n'êtes pas sans savoir que CO-NNEXION demande une série de tarifs à l'égard de ses utilisateurs et que donc des rentrées financières sont également attendues sur ce fait-là. Pourquoi avoir fait un prêt ? C'est parce qu'en fait, nous avons besoin de l'intégralité du montant tout de suite pour pouvoir lancer le projet et c'est ce qui a été prévu dans l'appel de fonds, c'est qu'en fait nous le rembourserons au fur et à mesure. En ce qui concerne le choix d'ING, les choses sont très claires, c'est un choix de la coopérative, pas de la Ville de Mons encore une fois puisque la Ville de Mons n'est que caution solidaire. A partir du moment où CO-NNEXION ne devrait pas payer, ce qui n'a aucune chance d'arriver vu le schéma que je viens de vous expliquer, alors dans ce cas-là effectivement, la Ville serait appelée. Mais, à priori, il n'y a aucune chance que cela puisse arriver.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Mme MOUCHERON, vous voulez reprendre la parole ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, donc la justification par rapport au Ministre MARCOURT du fait qu'il est en retard, je la trouve un peu excessive mais bon voilà, c'est comme vous voulez pour la formulation, ça lui fera sûrement plaisir. Et la deuxième chose, oui, d'accord, ce n'est pas vous qui faites l'emprunt c'est la coopérative qui s'en charge, n'empêche vous êtes garants et donc j'espère que vous avez quand même un regard attentif sur les choix qu'elle pose et donc en cette matière-ci, que ce soit payé en temps et en heure afin qu'on ne le paie pas trop cher, comme c'est écrit.

M. Georges-Louis BOUCHEZ, Echevin : Par rapport à ça, dans la structure vous devez savoir qu'il y a 4 partenaires dans cette coopérative, la Ville de Mons fait partie d'un des 4 et d'ailleurs, la personne qui a en charge cette coopérative est une fonctionnaire de la Ville de Mons donc nos intérêts sont bien surveillés sur ce fait-là. Et puis, je vous le répète encore une fois, il ne faut pas laisser penser qu'on prendrait le moindre risque, à partir du moment où le Gouvernement de la Région wallonne s'est engagé de manière ferme à payer l'intégralité du montant qui est emprunté donc il n'y a pas de difficultés. Quant au fait de savoir en ce qui concerne le fait que les subsides seraient payés tardivement, c'est une réalité à laquelle les communes doivent faire face et d'ailleurs je profite de votre qualité de Députée wallonne pour peut-être relayer cette préoccupation, c'est que dans de nombreux cas, on a des engagements

fermes de paiement de subsides mais ils n'arrivent pas nécessairement dans les délais car les procédures administratives sont longues et ce sont des crédits que les communes doivent prendre à leur charge et qui sont générateurs d'intérêts, ce n'est pas le cas encore une fois ici puisque la Ville ne devrait intervenir qu'en cas de défaillance et que cette défaillance est strictement impossible vu l'engagement ferme du Gouvernement wallon.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci. J'en profite pour rappeler ce qui sera partagé par tous, l'intérêt de ce projet novateur sur le plan économique pour notre Ville.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Vous m'ôtez les mots de la bouche, je trouve que le projet est particulièrement intéressant et à soutenir et bien sûr le principe nous allons le soutenir mais quand on est garant, voilà je voulais être sûre que ce soit fait dans le meilleur cadre et avec un choix réfléchi, je vous remercie.

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

21° Objet : Cuesmes, aliénation de la parcelle de terrain (correspondant à l'ancien ruisseau) sise lieu-dit « Les Petits Prés » cadastrée section A n°195A/2 pour une contenance de 4 a 44 ca. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

22° Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (10^{ème} série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

23° Objet : Mons – Aliénation à l'IDEA du bâtiment sis à la rue des Droits de l'Homme (Marché au Bétail, n°4) à Mons, cadastré 3^{ème} division, section G, n° 152 D, d'une contenance de 14 a 30 ca – Approbation du projet d'acte et de la promesse d'acquisition. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

24° Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (Résiliation compromis de vente). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

25° Objet : Logements de la Régie Foncière – Remplacement des chaudières. Approbation de la modification du marché. 3^e/1^e 2011/RF/chaudières BD

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

26° Objet : Construction d'un immeuble de deux appartements avec rez commercial, Rue Général Leman, 41 à Jemappes – Mission d'auteur de projet. Approbation de l'avenant n° 2. 3^e/1^e E/2008/RF/PGV/dossier 1.2/Mission AP/BD

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

27° Objet : Démolition du bâtiment dit « Wellis » à Jemappes. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e 2011/RF/RW/730/VT

REMIS

28° Objet : Waux-Hall – Réhabilitation de la salle – Mission d'auteur de projet. Approbation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. 3^e/1^e E/2012.766.167.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

29° Objet : CIHM – Travaux de transformation, d'extension et de restauration de la Machine à Eau. Approbation des modifications aux clauses techniques (addenda n° 1). 3^e/1^e E/2012/SUB/762.120.VT

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : On nous demande l'approbation de modifications aux clauses techniques et on nous signale dans le dossier qu'elles intègrent les remarques émises par les services techniques de la Ville. Une première chose, nous aurions voulu savoir si la plateforme des moins-valides avait été consultée dans le cadre de ce projet. D'autre part, le dossier n'évoque pas si l'avis négatif de la CCATM a été pris en considération par rapport au projet. Certaines de ces remarques portaient sur des demandes de dérogation du CWATUP et au RCU notamment par rapport aux toitures plates, aux matériaux de couverture ou encore à l'harmonisation aux proportions des baies avec les constructions voisines. Le projet tel qu'il a été initialement proposé est en effet en opposition avec le règlement général sur les bâtisses en zones protégées en matière d'urbanisme, en ce qui concerne les formes données aux bâtiments, les baies, les matériaux utilisés de nouveau, il semblerait que ces remarques n'aient pas été prises en compte dans cet addenda et que le projet est toujours en forte rupture avec le contexte urbanistique existant. De façon générale, notre position est que ce projet à la Machine à Eau est inadéquat pour un centre d'interprétation d'histoire militaire étant donné qu'apparemment il n'a pas de passif d'activité militaire sur le site, au contraire du Manège de Sury ou des Casemates, le projet est aussi en rupture avec la morphologie architecturale du boulevard. Enfin, il détruit les perspectives sur le bâtiment classé ainsi que l'accès au petit

espace vert urbain qui est très apprécié par les riverains. Etant donné qu'on est dans un contexte technique, ce qui nous fera avoir une position négative, c'est la non prise en compte des remarques formulées en CCATM.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : En Commission, Mme l'Echevine nous a dit que les travaux devaient être finis pour 2014 donc ma question porte plutôt sur les riverains, pour savoir, forcément les travaux vont occasionner des ennuis et je pense notamment à l'arrêt de bus intra muros qui est devant, sans doute un charroi plus important et donc j'aurais voulu savoir quelle communication va être faite à l'égard des riverains et plus particulièrement l'arrêt du bus intra muros, est-ce qu'il va pouvoir rester là pendant le temps des travaux ou est-ce qu'il va devoir être bougé vu qu'il est vraiment juste devant, merci.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous n'allons pas revenir sur l'historique du Centre d'interprétation d'histoire militaire qui est un peu le monstre du Loch Ness puisqu'il avait disparu pendant une dizaine d'années, il est réapparu tel un « ghost » et grâce à un anglais qui a dit qu'il fallait absolument « the first and the last battle of the british empire during the first war 14-18 » bon toujours est-il que nous approuvons mais j'avoue qu'en tant que membre de la CCAT, on n'a jamais été prévenu en amont il y a quelques années et donc pour moi le meilleur site eut été derrière le BAM dans le jardin public qui aurait pu être remis avec le BAM et en connexion avec le musée St-Georges à côté de l'Hôtel de Ville. Ici, il est excentré et il en rupture au niveau paysager et donc environnemental mais bon, on va investir je crois près de 10 millions d'euros, on laisse le bénéfice du doute mais je crois que c'est une occasion manquée au niveau localisation, voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : D'autres demandes d'intervention ? Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Dans un premier temps, pour répondre aux questions de Mme MARNEFFE, effectivement, ici ce que l'on vous demande d'approuver ce sont les modifications de clauses techniques. Tout ce que vous pouvez nous signaler ce soir en termes urbanistiques, c'est déjà tard, le dossier a évolué dans le projet et donc c'est bien pour ça et c'est ce que je vous ai dit en Commission, c'est qu'à un moment donné, il y a l'aspect technique de la chose et ensuite, à partir du moment où c'est un dossier qui touche plusieurs secteurs, il y a tous les aspects transversaux. Et donc, à ce stade-ci, nous venons avec ces modifications au niveau technique, avec les remarques formulées par les services techniques de la Ville, Projenor et Secco et tout cela est intégré dans le projet que nous avons aujourd'hui. Notre difficulté aujourd'hui, elle est là. Maintenant, en termes urbanistiques, le dossier est déjà passé plusieurs fois au Conseil, approuvé, maintenant, nous évoluons dans le

dossier. Et pour la deuxième partie de la question, il faudrait me la rappeler parce qu'il y a eu du mouvement devant moi et donc je n'ai pas tout suivi.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit donc bien de la prise en compte de l'avis de la CCATM. Vous me dites que les remarques émises par les services techniques de la Ville ont été prises en compte, il me semble que le fait de faire un toit plat, d'utiliser un certain type de matériaux, apparemment des matériaux différents, le fait de ne pas faire de baie, il me semble bien que ce soient des aspects techniques, ce n'est pas une objection valable. Il y avait également le fait que la plateforme des moins valides avait été ou non consultée.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Pour l'aspect technique, je vous ai répondu. Ensuite, que vous soyez satisfaite ou pas, le problème c'est que nous avançons et que parfois nous devons avancer sur des projets sans l'accord de la CCAT. Ensuite, en ce qui concerne la plateforme des moins valides, elle a été consultée comme la plupart des dossiers qui sont montés à un moment donné et donc elle a bien été consultée. Pour répondre à Mme DE JAER, au niveau des TEC et de l'information aux riverains, effectivement, comme dans la plupart des projets maintenant, demain on commence des travaux à la rue des Fripiers, évidemment nous consultons les riverains, nous discutons avec eux et ici, au niveau de la Machine-à-Eau et de tout ce qui se passe autour, il y aura informations et consultations riveraines. En ce qui concerne l'arrêt de bus, là nous verrons à ce moment-là ce qui est possible de faire mais le déplacer sera tout à fait possible tout en sachant qu'il y en a déjà un à l'avenue des Guérites un peu plus loin et donc, de toute façon à un moment donné, nous pouvons mettre des arrêts mobiles le long des boulevards, ça ne pose pas de problème.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je voudrais juste faire une petite remarque de forme par rapport aux interventions sur les dossiers. Par rapport notamment à celle de M. HAMBYE sur l'opportunité. Nous discutons ici non pas pour la première fois mais pour la xième fois de ce dossier au niveau du Conseil, le dossier porte uniquement sur l'approbation de modifications de clauses techniques, donc sur le débat d'opportunité relatif à ce projet, il a déjà eu lieu et a déjà fait l'objet d'un vote de la part de notre Conseil. Je voudrais quand même le rappeler parce qu'on peut avoir systématiquement les mêmes débats au fur et à mesure que le temps passe mais je pense que cela n'en a plus de pertinence par rapport à l'objet du projet lui-même. Ici, nous parlons de clauses techniques, quant à l'avis de la CCAT, comme Mme l'Echevine l'a indiqué, cet avis a été remis, le Collège ne partage pas l'avis qui a été remis par la CCAT, il l'a d'ailleurs fait clairement savoir à la CCAT puisqu'une réponse a été formulée dans ce sens, nous avons d'ailleurs regretté qu'il n'y ait pas eu de débat entre les porteurs du projet et les membres de la CCAT à l'époque et donc nous avons avancé comme

de coutume, avec une soumission du projet au Conseil communal et un vote de celui-ci favorable majoritairement. Et donc, aujourd'hui nous sommes dans un dossier technique, je pense qu'il serait bien pour la qualité de nos débats que nous puissions nous centrer sur les objets qui sont à l'ordre du jour. Mais enfin, ceci dit, sans vouloir fermer la discussion M. HAMBYE, mais en tous les cas, je pense que sur les aspects techniques Mme l'Echevine a déjà répondu. Je ne sais pas si vous avez d'autres questions, Mme MARNEFFE ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Non.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Juste pour dire que vu la tranche d'âge de la population qui habite autour de la Machine-à-Eau, il faut vraiment être attentifs aux déplacements du bus intra muros, 100 m c'est beaucoup pour des personnes qui ont plus de 80 ans et qui sont les habitants de ce quartier-là en fait.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci pour cette remarque. Nous ferons évidemment au mieux. Pour ce point, M. HAMBYE, oui.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement loin de nous de remettre en cause et de relancer le débat à ce sujet. En tant que membre de la CCAT et il y a sous doute eu un problème de débat, je pense qu'il eut été plus utile d'avoir en amont, 2-3 ans avant le projet, un premier débat avec la CCAT s'il n'a pas eu lieu et la CCAT s'est retrouvée avec un projet bien ficelé sur lequel on a qu'un contrat d'adhésion et comme toujours on a une instance consultative mais la CCAT est consultée quand tout est terminé. Evidemment, cela fait des clashes mais bon, voilà, je vous le signale. On approuve sans aucune réserve. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Effectivement, ce sont des dossiers qui font l'objet de demandes de permis qui vont sur la table de la CCAT donc par définition, ces dossiers sont bouclés, c'est effectivement le mode de fonctionnement d'une CCAT.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Comme l'a dit Mme MARNEFFE, vu que les remarques techniques de la CCATM n'ont pas été prises en compte alors que les remarques techniques des travailleurs de la Ville ont été prises en compte, nous votons contre.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 NON : M. DUBOIS, Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 32^{ème} annexe

30^e Objet : Piscine de Flénu – Transformation de la piscine en salle de sports sans ballon. Mission d’auteur de projet. Approbation du mode de passation du marché et des critères de sélection qualitative. 3^e/1^e E/2013.764.140.00/LF

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Oui, M. BEUGNIES pour commencer et puis Mme MOUCHERON et Mme MARNEFFE.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. L’année passée, le Collège a décidé que la piscine de Flénu deviendrait une salle de sports sans ballon à côté d’une salle de sports avec ballon ou sans d’ailleurs. Multiplier les infrastructures sportives, pourquoi pas mais la question qu’on est en droit de se poser c’est : est-ce que cette salle de sports sans ballon signifie que les flénusiens doivent faire une croix sur leur piscine ? Parce que si je ne me trompe, la raison qui avait été invoquée pour ne pas refaire la piscine c’était le coût trop élevé - 4 millions - avec toutefois des subsides de la Région wallonne. Mais, pour rappel, pour la piscine de Mons, c’était 19 millions dont 11 millions entièrement à la charge de la Ville + 1 million pendant 20 ans également à la charge de la Ville. Alors, on a vraiment l’impression qu’il y a deux poids deux mesures. Nous, fin de semaine, nous allons rencontrer les flénusiens et notamment les signataires de la pétition en cours pour la réouverture de la piscine de Flénu et nous devons pouvoir dire clairement aux flénusiens si leurs enfants peuvent faire une croix sur leur piscine.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je pense que je vais répondre en même temps que je pose ma question à M. BEUGNIES parce que en fait oui, il n’y aura plus de piscine effectivement et donc c’est mon regret même si le projet n’est pas mauvais en soi, c’est une piscine à nouveau qui disparaît sur le territoire montois et suite à mon interpellation sur les piscines il y a un mois, je ne peux que le regretter même si vu les montants, ça reste un choix à un moment donné imposé mais je regrette une nouvelle fermeture d’une piscine sur le territoire montois même si l’Echevin des Sports a fait quelques efforts pour l’augmentation des cours et c’est bien marqué depuis le dernier mois, j’ai vu des efforts qui ont été faits, ça reste une piscine qu’on ferme et donc je le regrette.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Moi aussi ça me rappelle curieusement celui qui est passé le mois dernier sur le hall d’Hyon. Nous avons des subsides que nous réaffectons, la dernière fois c’était à Hyon, c’étaient des subsides pour un skate parc qui partaient pour un terrain de mini foot, cette fois-ci ce sont des subsides qui datent de 6-7 ans qui étaient pour la piscine et qui vont partir pour une salle de sports sans ballon. J’entends bien que la remise aux normes impliquait un budget de 4 millions d’euros, ce qui était largement supérieur au budget

initial mais voilà, l'argent est là donc il faut le prendre et cette fois-ci on nous propose un autre projet, on a une politique d'opportunité, on a des budgets qui sont là, on va les utiliser, on n'a pas vraiment l'impression qu'il y a une vision à long terme et stratégiquement et également spatiale sur les investissements en matière d'infrastructures sportives. La déclaration de politique communale nous annonçait la rénovation justement d'infrastructures dans la Ville, l'étude pour la création d'un hall omnisports, comment ces intentions vont-elles se concrétiser au niveau des budgets, va-t-on nous faire un plan d'investissements à l'échelle territoriale en fonction des besoins par sous-communes ? Nous espérons que le budget 2013 nous donnera une partie de réponse. En attendant, nous trouvons regrettable d'abandonner ce projet de rénovation pour la piscine de Flénu, elle en avait effectivement comme l'ont souligné mes collègues, tout à fait besoin. Le coût de 4 millions est très élevé mais c'est tout à fait relatif par rapport au coût de la piscine du Grand Large et encore plus par rapport au coût d'infrastructures de clubs sportifs professionnels. Durant la mandature précédente, on a investi plus de 20 millions d'euros en tribunes, cuisines, tourniquet, panneaux d'affichage, etc. c'est très relatif et dans ces conditions-là, nous sommes contre ce projet.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, Mme l'Echevine.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Je vais faire une réponse globale et si vous avez des précisions, je suis là pour vous répondre. Effectivement, en 2008, le Collège a décidé de fermer la piscine de Flénu vu l'état de cette piscine, elle était vraiment dégradée, les cuves, j'en passe et des meilleures, mon collègue Marc DARVILLE pourrait vous en parler bien mieux que moi. Donc, effectivement, nous avons eu un subside pour réparer et réaménager la piscine, le souci c'est que comme elle a été fermée un certain temps, nous n'avons plus eu le permis pour exploiter cette piscine alors oui, excusez-nous, à un moment donné, quand on a des subsides de la Région wallonne, d'essayer de les maintenir et de les réaffecter. Je me demande si à un moment donné, on parle le même langage ? Nous avons effectivement un subside de la Région wallonne, nous avons demandé pour réaffecter ce subside, c'est ce que nous faisons ici, un chiffre avancé de 4 millions avec une épreuve estimative pour l'instant des services, nous arrivons à 1.500.000 euros, encore une fois, excusez-nous de faire attention à ce que nous faisons et donc la volonté du Collège n'est évidemment pas qu'il n'y ait plus de piscine à Mons mais en tout cas, le souci c'est pour réparer la piscine de Flénu, réaménager la piscine de Flénu, nous partons vers des budgets colossaux et donc ici, la volonté, et on l'a dit dans notre note de politique générale, c'est de pouvoir rendre le sport accessible à tous et cette salle sera donc transformée en salle de sports sans ballon et vous me direz pourquoi sans ballon, à cause de la hauteur parce que nous réaménageons une ancienne piscine et donc la

volonté du Collège à un moment donné, elle est celle-là et donc on pouvait maintenir le subside, on le maintient, on réaménage un hall et voilà pourquoi nous faisons ça, non pas au détriment des flénuisiens mais la difficulté est là, c'est qu'on ne pouvait pas réaménager la piscine.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Je voudrais quand même faire quelques considérations par rapport à cela. Effectivement, nous avons obtenu des subsides, ils ne sont pas tombés du ciel, ce sont des subsides pour lesquels nous nous sommes battus, nous avons été les chercher auprès des instances responsables pour pouvoir développer des projets sur Mons qui profitent à la population montoise, du Grand Mons. Il y a les dossiers dont nous parlons ici, il y a toute une série d'autres projets puisque j'ai entendu qu'on parlait de manière voilée de l'Albert ou du basket, il y a aussi toute une série de projets qui sont portés par le Collège dans les petits clubs. Pensons au MOHA avec une infrastructure très importante, pensons aux terrains synthétiques qui ont été proposés aux différents clubs de football et de rugby du Grand Mons, pensons au ballodrome de Villers, on pourrait comme ça défiler avec une liste extrêmement importante qui montre toute l'attention que le Collège porte à la pratique du sport dans l'ensemble du Grand Mons. Maintenant, effectivement, il y a des sites qui avaient une vocation par le passé, cette vocation évolue, que ce soit à Hyon avec le skate parc, on avait mené ce projet à bien en 2006, on s'est rendu compte qu'il y avait des difficultés par rapport au voisinage, nous avons réagi, nous nous sommes adaptés, nous maintenons les subsides mais nous les utilisons à d'autres fins sportives qui rencontrent malgré tout une demande importante de la part de la population, il n'y a pas qu'au niveau des piscines qu'il y a une demande, dans d'autres pratiques sportives il y a également des demandes et les projets qui sont portés par la majorité permettent de rencontrer en partie ces demandes. Et donc c'est le sens du projet qui est proposé aujourd'hui pour Flénu, c'était également le sens du projet proposé avec l'aide du service de prévention lors du dernier Conseil pour Hyon et notre intention est, dans la mesure de nos moyens financiers dont nous devons prendre également en considération il ne faut pas l'oublier, Mme MOUCHERON a eu la gentillesse de le rappeler, il y a des aspects liés aux coûts et nous faisons notre possible et je pense que globalement, la Ville met le sport dans ses priorités et tout ce que je viens d'indiquer le prouve aisément au niveau des infrastructures. Est-ce qu'il y a d'autres remarques, Mme MARNEFFE.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour nuancer un peu mon propos, je me suis peut-être un peu emballée mais il s'agit bien de ne pas nécessairement être contre la création d'une salle de sports à Flénu. Flénu effectivement a besoin qu'on pense à investir dans cette

commune mais c'est bien contre l'abandon d'un projet de piscine là-bas parce que nous ne nous faisons pas d'illusion, le fait d'avoir modifié l'allocation de ce subside, c'est bien l'abandon de ça donc c'est une abstention, par rapport à la modification de destination de ces subsides.

Mme Charlotte DE JAER, Conseillère : Je voudrais juste intervenir puisqu'on va chercher des subsides et donc il y a des projets pour lesquels la Ville de Mons ne rentre pas de demande et qui est le projet Viasano dans lequel des villes wallonnes et de toute la Belgique peuvent rentrer un projet et permet d'avoir des subsides et dont l'objectif est bien d'allier manger, bouger, dans des objectifs de santé pour lesquels on peut avoir des subsides et donc je pense que ce serait utile dans la démarche que vous mettez en place, que pour nous le sport est important notamment en matière de santé et on le sait que dans des communes comme Flénu, la santé est nettement moins bonne, de pouvoir aller vers des projets comme ça, j'en suis persuadée. Je vous donnerai les informations.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci, nous en prendrons bonne note Mme DE JAER. L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

36 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mme NAHIME, M. JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, M. BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, M. MARTIN

7 abstentions : Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, DUBOIS, Mme DE JAER, M. ANDRE, Mme MARNEFFE, M. BEUGNIES

ADOPTE - 33^{ème} annexe

31^e Objet : Bâtiments scolaires (Ecole communale rue Ferrer à Cuesmes) – Travaux de peinture. Approbation modification fonction budgétaire. 3^e/1^e E/2012.722.086.00/MCP

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Il s'agit d'une approbation de modification budgétaire, j'ai bien compris. Néanmoins, j'ai demandé en Commission à Mme OUALI de vérifier si le cahier administratif avait intégré les critères d'utilisation de peinture non toxique pour les enfants et l'environnement. Pour rappel, cela avait été signalé par Mme PREVOT et par M. DARVILLE lors du Conseil communal du 22 octobre.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Oui, Mme MARNEFFE, effectivement, nous essayons un maximum d'inclure ces clauses dans les cahiers spéciaux de charges et dans ce cas précis, les services n'ont pas pu me donner l'information mais je vous répondrai par écrit.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Merci.

ADOpte à l'unanimité - 34^{ème} annexe

32° Objet : Entretien des cours d'eau non navigables (2012) – Ratification du devis estimatif revu. 3^e/2e E/2012.441.062.00/MF

ADOpte à l'unanimité - 35^{ème} annexe

33° Objet : Office d'Informations touristiques et culturelles, aménagement 1er et 2ème étage. Révision de l'estimation et des plans. 3^e/1^e E/2012.561.074.00/MM

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : De nouveau, il s'agit d'un dossier en cours pour lequel je prends le train en marche mais je découvre qu'on va remplacer à l'étage de l'Office du Tourisme dans ce qui deviendra un call center, des parquets en bois par des planchers en OSB et du linoléum. Il est dommage dans un bâtiment classé de ne pas privilégier l'aspect patrimonial et de conserver un plancher en bois. Il est également dommage de ne pas profiter de ces travaux pour isoler, les planchers thermiquement, les murs aussi d'autant que des subsides allant jusqu'à 30% du coût des travaux pourront être obtenus via le projet Ureba. On a parlé en Commission d'isolation mais il s'agissait seulement de plaques de plâtre d'après Mme OUALI. Voilà peut-être une abstention de notre part par rapport à ça.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En fait, dans l'Office du Tourisme actuel, il nous est revenu que depuis quelques mois, voire 18 mois, il y avait une salle de projections qui n'est plus utilisée étant donné que l'appareil ne fonctionne plus et jadis, les groupes d'étrangers qui arrivaient à Mons, après être accueillis galamment et normalement par les services de l'Office du Tourisme, avaient la chance et le bonheur de suivre 20 minutes ou ½ heure d'une programmation cinématographique dans cette salle adjointe à l'Office du Tourisme. On nous a dit que pour des raisons, j'imagine d'économies puisqu'on va déplacer l'Office du Tourisme dans l'ancien Drug's, mais je n'ai pas vu, maintenant ce sont les plans du 1^{er} étage, ni au rez-de-chaussée ou au 1^{er} étage une salle de projections et qu'en est-il, en tout cas je trouve assez dommageable que pour l'instant cette salle de projections ne fonctionne plus depuis 18 mois. On n'a pas voulu en faire un argument électoral mais on trouvait ça un peu pénible quand on prétend être capitale culturelle, qu'une salle de projections ne fonctionne pas à l'Office du Tourisme, voilà merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, d'autres interventions ? Quelques éléments simplement de réponses. On a pris acte des remarques du groupe Ecolo. Pour ce qui concerne M. HAMBYE, la salle de projections, ce ne sont pas des mesures d'économies M. HAMBYE, la salle de projections est une salle effectivement appréciée de la part de nos visiteurs et donc

notre volonté est de pouvoir continuer à la faire fonctionner même après l'ouverture de l'O.I.T.C., il y aura deux points d'entrée sur le plan touristique sur la Grand'Place, d'une part l'ancien Drug's donc le futur O.I.T.C. et d'autre part, l'actuel Office qui pourra permettre aux visiteurs à la fois de bénéficier de cette salle de projections mais aussi d'un espace de vente de produits labellisés Mons. Les soucis rencontrés par l'Office avec la salle de projections sont d'ordre plus technique, c'est-à-dire qu'on a une difficulté compte tenu de l'âge de l'installation à retrouver des pièces qui sont encore en mesure de venir réparer les aspects les plus défectueux. Donc, l'intention est de pouvoir faire en sorte que le nécessaire soit fait mais avec les réserves que je viens d'indiquer, sachant aussi que si cela devait être remplacé complètement cela aurait un coût et nécessiterait la réalisation d'un dossier complet d'introduction à la Région wallonne avec subside à la clef mais l'intention est bien celle-là et j'en profite par la même occasion pour que vos représentants au sein du Conseil d'Administration au sein de l'Office du Tourisme puissent naturellement, à tout moment, dans le cadre du Conseil d'Administration, intervenir sur ces questions qui relèvent de la gestion de l'asbl. Bien, au niveau du vote, est-ce que le CdH vote favorablement sur ce point ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Vous nous confirmez que depuis plusieurs mois, cette salle ne fonctionne plus ?

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Comme vos représentants au Conseil d'Administration qui ne se sont d'ailleurs par exprimé sur le sujet, auront pu vous l'indiquer.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ce ne sont pas les représentants du Conseil d'Administration qui sont responsables du dysfonctionnement. C'est le Collège des Bourgmestre et Echevins.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : M. HAMBYE, pour rappel, l'Office du Tourisme est une asbl para-communale, dotée d'un organe de gestion propre, indépendant du Collège qui s'appelle le Conseil d'Administration dans lequel chacune de nos formations politiques dispose de représentants pour s'assurer de la bonne gestion de cette asbl. Néanmoins, nous prenons acte de votre remarque, je vous ai apporté un élément de réponse ici en séance mais croyez bien que nous mettons tout en œuvre, au niveau de l'Office, pour pouvoir faire en sorte que cette salle de projections soit le plus rapidement possible en mesure de fonctionner.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, MM. JOOS,

ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 abstentions : M. DUBOIS. Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 36^{ème} annexe

34^e Objet : Amélioration et égouttage de l'Avenue du Champ de Bataille à Jemappes – programme triennal 2010-2012 (année 2011 point 1). Approbation de l'avenant n° 2 (partie SPGE). 3^e/2e E/2010/Tri/877.300/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

35^e Objet : CIHM – Marché de muséographie (expo permanente) – Mobilier à façon. Approbation des critères de sélection qualitative et du mode de passation. 3^e/1^e E/2013/SUB.762 150.02

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En Commission, à la demande de précision sur ce dont il s'agit comme mobilier à façon, nous n'avons pas eu d'éclaircissement. Or, il s'agit quand même de 2 millions et demi d'euros, ce serait important d'avoir des précisions à ce sujet avant de voter pour de tels budgets.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Comme il était indiqué en Commission et comme M. le Bourgmestre l'a indiqué tout à l'heure pour un autre dossier, à ce stade-ci, nous sommes à l'approbation des critères de sélection qualitative et de mode de passation du marché, ensuite comme je l'ai indiqué déjà en Commission, les meubles à façon sont des meubles particuliers pour un principe de muséographie. On en est là à ce stade-ci, nous ne sommes pas plus loin dans le dossier.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, une réplique ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Pour 2 millions d'euros, ça me semble quand même un peu énorme, donc ce sera une abstention.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

40 OUI : M. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BOUCHEZ, BARVAIS, SAKAS, LAFOSSE, DARVILLE, Mmes OUALI, KAPOMPOLE, MM. DUPONT, DEPLUS, MILLER, MANDERLIER, DEL BORRELLO, LECOCQ, Mmes MOUCHERON, NAHIME, MM. HAMBYE, JACQUEMIN, Mmes BRICHAUX, JOB, BOUROUBA, M. TONDREAU, Mme WAELPUT, MM. POURTOIS, KAYEMBE KALUNGA, MELIS, MM. JOOS, ANTONINI, Mmes WUILBAUT-VAN HOORDE, JUDE, MM. ANDRE, BERNARD, Mme LAGNEAU, M. BONJEAN, Mmes DEFRISE, URBAIN, MEUNIER, MM. BEUGNIES, MARTIN

3 abstentions : M. DUBOIS. Mmes DE JAER, MARNEFFE

ADOPTE - 38^{ème} annexe

36° Objet : Ecole du Trieu, extension de locaux – Lot 2 : électricité. Approbation de l'avenant n° 1. 3°/1° E/2004/SUB.722.053.02/MCP

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

37° Objet : Modification du règlement relatif à l'intervention financière de la Ville de Mons dans les travaux de rénovation et d'embellissement de façades. Gestion Territoriale et Economique UR13

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, n'ayant pas eu l'occasion d'assister à la Commission, peut-être que le point a été présenté brièvement mais j'aurais voulu savoir d'où on vient exactement parce que dans ce qu'on nous propose aujourd'hui, dans un secteur bien défini avec certaines rues donc certains riverains vont pouvoir bénéficier d'une aide pour rénover leur façade. Je pense que c'est au maximum 10% et entre 2.500 et 3.000 euros pour les aider et donc j'ai une petite question d'égalité de traitement entre l'ensemble des citoyens, certains qui sont dans des zones décidées, est-ce qu'elles sont vraiment calquées sur les portefeuilles Convergence ou c'est quelque chose que le Collège a décidé lui-même ? J'aurais voulu savoir comment vous avez choisi les quartiers et quel était votre justificatif par rapport au fait que si on se trouve là, ou qu'on a eu l'occasion d'acheter là, on a une aide pour rénover sa façade et c'est fort bien mais si on n'est ailleurs ou juste à côté, on n'y a pas droit. Et donc, comment est-ce qu'on va gérer ça à l'avenir ?

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous sommes favorables à l'intervention financière. On se demandait un peu de la même manière pourquoi les rues des Dominicains, du Onze Novembre, de la Halle, rue d'Havré, rue des Compagnons, la Place du Parc, ce sont quelques exemples que j'ai pu noter en regardant le plan, n'avaient pas été reprises dans le périmètre. Apparemment, un des critères c'était qu'il fallait que ce soit une voie de cheminement entre les lieux d'intérêt culturel et historique. Donc, pourquoi pas ces rues-là par exemple.

M. John BEUGNIES, Conseiller : C'est la même remarque que Mme MOUCHERON.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Tout d'abord, j'aimerais rappeler que dans le cadre de notre projet Mons Capitale Culturelle en 2015, il va y avoir un focus assez visible sur notre belle Ville et sur les façades et la qualité de celles-ci. L'idée avec cette révision de règlement en termes d'intervention financière pour l'embellissement et la rénovation des façades c'est de se retrouver avec un focus sans doute plus grand sur toute une série de quartiers en effet. Mais, ces quartiers n'ont pas été choisis au hasard, ils font l'objet soit d'un périmètre de

rénovation urbaine et vous les connaissez, l'exemple le plus flagrant c'est la rue de Nimy, je pense, rue de Nimy qui est tout de même notre porte d'entrée de la Ville et qui fait l'objet d'un travail particulier dans le cadre notamment de Mons 2015 avec le siège de la fondation Arsonic. Vous connaissez la remise en état aussi des voiries et également les périmètres d'accents prioritaires qui ont été définis par notre Ville pour l'année 2013 pour les axes dont certains ont été évoqués. L'idée c'est vraiment d'avoir un focus plus important sur ces quartiers-là, pouvoir rendre les interventions beaucoup plus visibles pour l'ensemble des habitants. Maintenant, je pense qu'il y a de toute façon, au niveau budgétaire, un coût à cela dont nous devons évidemment tenir compte au niveau de notre budget de la Ville, il faut savoir que la majoration de 10% par rapport à la prime initiale, elle est plafonnée avec maximum 1.025 euros pour les travaux d'embellissement et 2.050 euros pour les travaux de rénovation et donc ça garantit aussi un équilibre budgétaire sachant qu'année après année, on constate que nous avons aux alentours de 10.000 euros dépensés par des habitants décidant de rénover leur façade, sachant aussi que ce type de prime est couplé avec des primes à la rénovation qui existent au niveau wallon et donc, ce que je conseille évidemment c'est qu'il y ait un lien avec le service Urbanisme pour pouvoir présenter le dossier, photos à l'appui, introduire le dossier qui fera l'objet d'une présentation devant une Commission d'avis pour être approuvé ou non et faire l'objet d'interventions financières. Donc, l'idée c'est non pas d'être dans une logique d'inégalités au sein de la Ville mais plutôt d'avoir une action visible dans des quartiers prioritaires qui, comme vous le savez, font l'objet d'une action spécifique de notre Ville et qui ont été décidés ici dans le cadre des décisions de notre Conseil.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Si je peux me permettre un mot complémentaire par rapport aux interventions qui viennent d'être faites. Non seulement, il y a ce dispositif propre à la Ville de Mons qui est un dispositif original qui nous permet de soutenir les citoyens qui initient ce type de démarche d'embellissement mais il y a également tous les dispositifs qui existent par ailleurs et notamment les dispositifs wallons et vous le savez, la quasi-totalité du Centre-Ville de Mons est reconnu dans des périmètres de rénovation urbaine, ce qui donne également accès à des primes de même nature pour les citoyens qui en font la demande et donc quelque part les actions des différents niveaux de pouvoirs sont tout à fait complémentaires et permettent de conforter l'action qui est menée par la Ville.

ADOPTÉ à l'unanimité - 40^{ème} annexe

38^e Objet : Révision du schéma de développement de l'espace régional (SDER). Avis sur les propositions d'objectifs. Aménagement Territoire et des Permis UR 2013

ADOPTÉ à l'unanimité - 41^{ème} annexe

39^e Objet : Immobilière sociale Toit & Moi. Appel à projets Région wallonne visant la réhabilitation de quartiers de logements publics. Approbation du choix du quartier. Cellule Logement FP/AA/01-13

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il s'agit d'un appel à projets lancé par la Région wallonne concernant la réhabilitation du quartier d'Epinlieu. C'est un quartier majeur puisqu'on a 472 logements publics et 1.075 habitants. Vous connaissez tous le quartier qui demande une attention soutenue à tous niveaux. Le problème est, en tant que membre de la CCAT mais en tant que membre du Conseil communal depuis 6 ans, ce qui frappe comme toujours dans ces projets, c'est le manque de perspective globale. En effet, cet ensemble immobilier d'Epinlieu est contigu avec 3 zones d'aménagement communal concertées. L'une derrière le Chemin à Baraques, l'autre derrière la Chaussée du Roeulx et une troisième derrière l'UCL Mons. Sans compter les terrains de l'UCL Mons et l'aménagement possible de tout ce qui est la surface entre la Chaussée du Roeulx et la Chaussée de Binche. Donc, on a un potentiel de développement extraordinaire et j'ai l'impression ici qu'on est en train encore de saucissonner le dossier, non pas par volonté mais parce qu'on manque d'une approche globale. En effet, on constate dans le dossier que ces ZACC sont prioritaires, qu'on voit un énorme potentiel de développement et que dans le quartier d'Epinlieu comme ailleurs, en termes de mobilité, de mixité sociale, mixité fonctionnelle, mixité intergénérationnelle le défi est de taille. Par ailleurs, et c'est ça qui m'a frappé, on peut être atterré à la lecture du dossier, que nous sommes en situation infractionnelle au niveau du service incendie, qu'il y a donc, pour 190 logements, une absence d'installation de lutte et de détection incendie dans les immeubles collectifs, en l'occurrence des compartimentages résistants au feu entre les appartements. J'ose espérer que les autorités communales et le Collège en particulier sont conscients de leur responsabilité à ce sujet parce que, malheureusement, ces logements sont voués à la déconstruction mais ils sont pour l'heure en tout cas dans une situation infractionnelle au niveau incendie. Nous sommes très heureux de voir cet appel à projets puisqu'on envisage la construction de 200 nouveaux logements. Permettez-moi d'insister sur le problème de saucissonnage du dossier car si l'on n'envisage pas l'aménagement global de tout ce qui se trouve entre la Chaussée de Binche jusque St-Symphorien et la Chaussée du Roeulx jusqu'au Bois d'Havré, on risque de passer à côté d'un aménagement global de notre Ville. En effet, qu'y constate-t-on ? Un déficit de transports en commun, le souci de développer la maison de quartier avec l'ensemble des travailleurs sociaux et nous nous en réjouissons. Il y a déjà eu et c'est très bien, entre 2006 et 2007, 168 logements rénovés. Il y a

eu le plan Pivert avec 34 maisons, une rénovation énergétique et on a un programme de rénovation pour 136 logements. Ce qui nous frappe également, c'est l'absence totale d'interaction avec l'Intercommunale du Bois d'Havré qui est toute proche et on pourrait développer davantage de proximité au niveau gestion, visite d'espaces verts. Mais nous avons constaté heureusement que l'on veut y développer des jardins maraîchers pour augmenter la sociabilité, interaction intergénérationnelle et surtout accentuer le développement d'une culture d'alimentaire durable et enfin, on y voit la nécessité non seulement de créer mais de renforcer le taxi social et de développer des crèches. Tous ces projets nous semblent très positifs mais nous ne pouvons qu'attirer l'attention de l'ensemble des Conseillers ici présents que si nous saucissonnons le dossier comme c'est le cas, nous allons passer à côté du développement majeur de tout ce qui se trouve entre la Chaussée du Roelux et la Chaussée de Binche, merci.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Nous sommes favorables à la participation à l'appel à projets visant la réhabilitation de quartiers et également au choix de ce quartier d'Epinlieu. Celui-ci est en effet marqué par le délabrement et la précarisation. Nous nous réjouissons des objectifs fixés tant au niveau de la mobilité que de la création d'activités professionnelles, de l'accueil de la petite enfance et de la politique de santé. Nous nous interrogeons cependant sur les moyens qui seront mis en œuvre pour mettre en place la participation citoyenne autour des projets de maraichage, de pôle communautaire culturel ou encore de pratiques sportives. Par ailleurs, pour que la participation et la concertation soient réellement au cœur du processus, il nous paraîtrait pertinent que les habitants soient impliqués très rapidement dans la rénovation du quartier. Cela permettrait de s'adapter aux besoins particuliers, d'autre part, en prenant part à la conception de leur futur lieu de vie, les habitants seront incités à respecter les principes de fonctionnement et à s'impliquer dans la vie citoyenne. Par rapport à la rénovation des logements proprement dite, il nous paraît important qu'elle soit réalisée dans une optique d'éco-quartiers tant au niveau de la consommation énergétique que par rapport à la gestion de l'eau, à la gestion des déchets, à la création d'espaces verts respectueux de la biodiversité, également aux matériaux de construction utilisés et enfin aux économies d'échelles qui peuvent être réalisées par la mise en commun d'espaces de services tels que buanderies, salles polyvalentes, abris vélos, etc. Enfin, nous nous interrogerons également par rapport aux implications de ce projet sur les ZACC voisines, la construction de la voirie lente et la prolongation du Chemin de la Cense Gain impliquent-elles leur mise en œuvre ? Si oui, une mise en œuvre partielle, moins gourmande en espace vierge est-elle envisagée ? Quelle serait la destination au plan de secteur de la

zone ? Pour rappel, l'urbanisation des ZACC n'est pas obligatoire, la Ville peut décider de les classer en zones non bâissables, en espaces verts, en zones vertes. Dans le cadre des ZACC concernées à cet endroit, il y a un site de grand intérêt biologique reconnu par la Région wallonne qui le concerne donc ce serait bien d'en tenir compte. Je vous remercie.

M. John BEUGNIES, Conseiller : Oui, simplement pour dire que nous soutenons ce projet et que nous saluons le choix du Domaine d'Épinlieu qui en a vraiment besoin. Nous espérons simplement que les habitants seront réellement associés au projet.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Je ne me permettrai pas bien entendu de répondre à la place du Collège, je voulais simplement, en ma qualité de vice-président de la société Toit et Moi, souligner l'importance du travail des services et la pro activité dont ils ont fait preuve parce que pour obtenir les subsides qui étaient mis en jeu, il a fallu travailler d'arrache-pied et je voudrais ici publiquement saluer le travail de l'Immobilière Sociale très important. Je rajoute une petite incise en ce qui concerne les jardins communautaires puisque c'était dans notre programme pour les élections passées. Je vous remercie M. le Président pour l'intervention.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Comme ce point fait partie des points relatifs à mes compétences, nous nous partagerons puisqu'il y a une dimension logements évidente, la réponse du Collège avec Mme KAPOMPOLE. Je voudrais tout d'abord vous dire que notamment pour l'intervention de M. HAMBYE, je vous trouve un peu rude dans votre analyse parce que le moins que l'on puisse dire, c'est que ce dossier a été longuement travaillé, non seulement par la société Toit et Moi mais en étroite collaboration avec le Collège communal. Une réunion de travail d'ailleurs conjointe s'est tenue entre l'ensemble des membres du Collège et les responsables de la société, de sorte que l'on puisse retravailler le draft qui avait été proposé par Toit et Moi relatif à ce projet. Le choix du quartier s'est fait de manière conjointe entre la Ville et la société et je voudrais non seulement remercier la société mais également les autres communes qui sont membres de la société Toit et Moi et qui ont accepté que ce soit un quartier du Grand Mons qui puisse être retenu et soumis à la Région wallonne pour obtenir les subsides. Le projet qui a été réalisé par les services de Toit et Moi conjointement avec la Ville est, je trouve, un projet remarquable parce qu'il est d'abord fort abouti à ce stade de la procédure puisque nous n'en sommes jamais qu'aux lignes directrices qui doivent être déposées auprès de la Région wallonne. C'est un projet qui met l'accent sur le partenariat, il y a énormément de partenaires qui sont repris dans le dossier, que ce soit la régie de quartier, l'Université, le service de prévention, je ne vais pas tous les citer et les énumérer mais ils sont extrêmement nombreux, il y a une volonté en termes d'approche de

faire participer au maximum la population du quartier pour faire en sorte qu'elle puisse se réapproprier ce quartier, le choix n'a pas été fait innocemment, c'est un choix qui a été posé non seulement parce que les pouvoirs publics d'une manière générale, que ce soit au niveau wallon, au niveau local, se sont déjà beaucoup investis dans le quartier, il y a une mairie de quartier, il y a des efforts qui ont été faits au niveau de la Région wallonne notamment à travers le P.E.I. mais ces efforts restent insuffisants, il faut le reconnaître, ce quartier conserve des difficultés importantes, en matière de mixité sociale, en matière de sécurisation, en matière d'appropriation par la population de son environnement et donc du respect qui en découle en matière de gestion des déchets notamment et donc il y a vraiment une nécessité à cet endroit-là précisément d'une intervention complémentaire parce que c'est un quartier qui est enclavé et qui mériterait une plus grande mixité aussi en termes d'activités, ne serait-ce qu'en termes d'activités économiques ou de service public. Et donc, l'approche qui est reprise dans le dossier, est une approche véritablement transversale avec tous les partenaires, une volonté de désenclavement et une volonté d'avoir une cohérence par rapport aux investissements qui ont déjà été faits mais aussi aux investissements qui sont annoncés pour le futur et dans le cadre de la recapitalisation de la société Toit et Moi par la Région wallonne, il est notamment envisagé une opération importante de réinvestissement dans les logements de ce quartier. Petite précision au passage par rapport à l'intervention de M. HAMBYE, le directeur général de la société Toit et Moi me signale que, par rapport au respect des règles sur ce site, la société dispose d'un permis d'exploitation pour l'ensemble des logements qui court jusque 2022 avec une dérogation des pompiers sur l'aspect que vous évoquiez mais bien entendu une volonté de la société pour autant que les subsides soient obtenus et c'est notre souhait à tous et c'est en bonne voie puisque c'est dans le cadre de la recapitalisation de Toit et Moi qui a déjà été engagée par le Gouvernement wallon donc ces investissements pourraient avoir lieu prochainement et nous pourrions ne pas attendre jusque 2022 pour que tout cela se réalise. Mais donc, le Collège estime que la société a fait un très bon travail, que le projet qui est proposé est vraiment de grande qualité, la volonté n'est pas d'activer les ZACC qui sont situées à proximité dans l'immédiat, il y a déjà eu des projets qui ont été déposés par des investisseurs immobiliers en la matière, le Collège avait souhaité ne pas les mettre en œuvre tant que nous n'avons pas une approche globale notamment en termes de mobilité et d'égouttage et donc nous avançons pas à pas, en choisissant d'abord un quartier prioritaire parmi d'autres qui est celui-là, en travaillant avec la société avec de nombreux partenariats et en ayant une approche de projet qui semble tout à fait intéressante mais ça je pense que Mme KAPOMPOLE pourra entrer dans le détail du projet qui lui-même esquisse

déjà toute une série d'actions intéressantes notamment avec la population du quartier. Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. Peut-être insister sur le projet construit véritablement avec l'ensemble des habitants, je voudrais souligner un partenariat très fort entre Toit et Moi et la Ville de Mons dans le cadre de la rédaction conjointe de ce document, à la fois avec le plan de cohésion sociale parce que ça amène justement cette dimension de lien et d'appropriation sociale du projet de l'ensemble des habitants mais également sur ces aspects peut-être plus de traitement urbanistique du lieu. Je voulais aussi évoquer l'implication de l'UMons, notre université, à la fois dans sa dimension faculté d'architecture mais aussi dans le cadre du cours de développement local durable du Professeur Decoster avec toute une série d'étudiants qui sur place ont établi aussi des liens, des contacts qui ont permis de nourrir le dossier, le projet qui doit être rentré dans le cadre d'une première présélection de 10 projets qui vont faire après l'étude de faisabilité technique, sociale sur le terrain avant évidemment la sélection des 5 projets restants qui devraient obtenir chacun 7 millions d'euros au maximum. Alors, 7 millions d'euros ça peut paraître beaucoup et peu à la fois par rapport à un quartier pour lequel le constat est lucide mais la volonté est très très forte de même que l'ambition mais il s'ajoute, comme M. le Bourgmestre vient de le dire, à toute une série de projets qui ont déjà été rentrés et d'interventions qui sont faites dans le quartier et d'autres qui vont se faire. Par rapport à l'aspect d'ailleurs « lien avec les habitants », je voudrais citer le projet de régie de quartier qui avait été rentré en 2010 et qui reste toujours d'actualité pour permettre une meilleure appropriation aussi en ce qui concerne l'intervention des habitants, toute la question des formations qualifiantes dans le domaine notamment de la construction durable, la mise en place de jardins communautaires, de vergers communautaires comme cela a déjà été dit et aussi pourquoi pas, avancer en termes d'accueil de l'enfance. On l'a vu dans d'autres endroits, je pense à l'Allée des Oiseaux, à quel point le fait d'avoir un endroit, une structure, une maison d'accueil de l'enfance, cela peut complètement changer l'environnement dans un quartier qui a pu connaître des difficultés. Voilà, un projet bâti vraiment avec les habitants pour réhabiliter ce quartier, lui permettre de rebondir, le remettre en lien avec le reste de la Ville de Mons et évidemment un suivi qu'il faudra le plus serré possible par rapport aux différentes étapes qui nous attendent encore une fois après que ce dossier aura passé la rampe de notre Conseil communal.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien merci Mme l'Echevine, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne pense pas qu'on se soit mal compris, l'importance ici c'était de souligner le caractère du projet et tout le monde est unanime à ce

sujet. Simplement, M. Marc BARVAIS m'a dit que j'étais naïf quand j'ai fait remarquer que le plan de mobilité pour la gare de Mons serait dressé après que la gare soit construite. Alors, puisque que je suis naïf, c'est un de mes nombreux défauts, je remarque ici que l'on est dans une proximité de l'intra muros, du Centre-Ville qui va se développer et dans les perspectives de 10-20 ou 30 ans, on commence à aménager, à réaménager, à repenser, c'est très bien un quartier et c'est magnifique parce que c'est là où doit prioritairement se porter notre attention mais on sait très bien que le quartier est enclavé et qu'il s'indique, de manière globale directe ou indirecte, de se pencher sur tous les accès de par la Chaussée du Roeulx ou la Chaussée de Binche et donc c'est simplement le but de mon intervention, c'est de dire nous devons essayer d'avoir une position globale pour discerner les voiries du futur où l'on peut désenclaver, tant au niveau du taxi social qu'au niveau des bus. C'est un défi que nous soutenons totalement mais je pense qu'il faudra se pencher sur la situation entre la Chaussée du Roeulx et la Chaussée de Binche pour réussir, pas uniquement le quartier d'Epinlieu mais l'ensemble parce que je ne sais pas si vous le savez mais prenons l'exemple de Jurbise, ils sont passés de 4.000 à 10.000 habitants, il y a un axe majeur qui est la Route d'Ath avec 28.000 voitures par jour, évidemment tout est bloqué parce qu'on n'a jamais pensé à la mobilité. Et donc ici, quand vous voyez la circulation sur la Chaussée du Roeulx ou la Chaussée de Binche, aux heures de pointe, il y a véritablement un problème de mobilité alors on va me répondre que le plan de mobilité sera fait quand tout sera fait, comme avec la gare, c'est sans doute ce qu'on va me répondre, moi je dis essayons de faire un plan de mobilité global de la Ville avant, voilà. Je me suis exprimé avec une certaine rudesse mais soutenons totalement le projet, simplement nous essayons de l'intégrer, en tant que membres de la CCATM, dans les perspectives de mobilité globale à proximité du Centre-Ville. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci M. HAMBYE. Nous partageons tout à fait vos préoccupations, bien entendu. Quand j'ai indiqué que nous n'avions pas souhaité répondre aux propositions d'investisseurs pour activer la ZACC d'Epinlieu, c'est précisément pour ces mêmes raisons, à savoir qu'il faut une approche globale en termes notamment de mobilité pour ces terrains qui sont situés entre les deux Chaussées, du Roeulx et de Binche et qui nécessite une réflexion à long terme, voire à très long terme car c'est une réserve importante aux portes de la Ville, une Ville qui se veut attractive comme Jurbise puisque notre population, M. HAMBYE, s'accroît également et les derniers chiffres font état d'un passage de la barre des 94.000 habitants, ce qui n'est plus arrivé depuis longtemps à Mons et qui démontre l'attractivité de notre Ville et le dynamisme immobilier de notre cité comme me le glissait à l'oreille M. SAKAS à l'instant.

ADOPTÉ à l'unanimité - 42^{ème} annexe

56^e Objet : Renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. Aménagement du Territoire et des Permis

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Donc, le point 56 de l'ordre du jour concerne le renouvellement de la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité. M. HAMBYE, vous n'avez fait qu'en parler ce soir donc j'imagine que vous allez prendre la balle au bond et puis Mme MARNEFFE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, c'est peut-être du réalisme maintenant moi qui ai été pendant 6 ans membre de la CCAT je dois constater qu'il y avait deux autres membres de la CCAT, je ne vais pas les citer, issus du Conseil communal que je n'ai jamais vu, ni entendu. L'un était vice-président de la CCAT. Alors on nous demande dans une CCAT, c'est une Commission Consultative donc nous sommes consultés en amont avant le projet. Quand les membres du Conseil communal absents alors qu'ils devraient être présents en l'occurrence dans le chef d'un vice-président par ailleurs, j'attire l'attention de l'ensemble du Collège, qu'à Tournai par exemple puisque vous aimez citer d'autres villes francophones bien gérées, Tournai, les décisions de la CCAT sont publiées dans la presse comme pour le Conseil communal parce que la CCAT dans le fonctionnement du CWATUP, c'est un contre-pouvoir consultatif mais contre-pouvoir et comme dit Montesquieu : « tout pouvoir appelle un contre-pouvoir », c'est dans cet esprit que la CCAT a été constituée. Et donc, je vous le signale que peut-être il faudra un avis du Ministre FURLAN à ce sujet, au niveau de la publication dans les journaux des décisions de la CCAT mais à Tournai elles le sont. Et donc elles font l'objet d'un débat consultatif avant que le projet soit sorti, il y a une pré-consultation au sein de la CCAT. Et donc, je déplore et loin de moi de citer des noms, mais que les membres de la CCAT délégués du Conseil communal aient été systématiquement absents et cela a faussé quelque peu le fonctionnement de la Commission, merci.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : En référence à notre réaction au point 29 de l'ordre du jour, nous souhaiterions que pour cette nouvelle législature, cette Commission retrouve sa place dans le processus de décisions qui concernent l'aménagement du territoire et la mobilité, si les avis de la CCATM ne doivent pas obligatoirement être suivis étant donné que c'est consultatif par le pouvoir communal, celui-ci doit néanmoins motiver sa divergence d'avis avec la Commission, pour notre travail d'opposition nous souhaiterions que ces éléments soient systématiquement mis à disposition des Conseillers communaux lorsqu'un projet est soumis au vote et nous souhaitons également que le renouvellement de cette

CCATM soit l'occasion de relancer le dialogue entre le Collège, l'Administration et la Commission. Il s'agirait de résoudre les problèmes de fonctionnement que nous avons évoqués précédemment. Alors, pour le renouvellement de manière plus pratique, nous souhaiterions savoir les délais prévus pour le renouvellement de cette CCATM et les critères de choix pour les membres. Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon, au niveau des délais, Mme KAPOMPOLE me glisse à l'oreille qu'à partir de maintenant, nous avons un mois pour pouvoir procéder au renouvellement. On vous enverra tout ça par écrit de toute façon à chaque groupe pour confirmation. Moi je voudrais en profiter, pour ce qui concerne la désignation, par définition, des gens qui ont un intérêt sur le sujet c'est-à-dire tout ce qui est relatif à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à la mobilité et donc je pense qu'il est important d'avoir une grande diversité dans les profils des membres de la CCAT, que ce soient des élus communaux ou des non élus d'ailleurs, on a tout à fait intérêt à avoir aussi une forte proportion de citoyens engagés et qui peuvent eux aussi, à leur niveau, remettre un avis éclairé au Collège. Je voudrais simplement vous dire l'une ou l'autre chose par rapport à la CCAT, M. HAMBYE l'envisage comme un contre-pouvoir, ce n'est pas tout à fait la manière avec laquelle nous l'envisageons au niveau du Collège. Pour nous, la CCAT, c'est une instance d'avis et donc ces avis sont utiles et précieux même s'ils ne sont pas nécessairement partagés par le Collège en tous les cas, ils le sont en tout cas dans une grande partie d'entre-eux. Et donc, il est utile effectivement d'avoir une CCAT active et dynamique, je pense qu'au niveau de la publicité des décisions de la CCAT, ce serait très surprenant d'imaginer que celles-ci ne soient pas largement diffusées notamment auprès des Conseillers communaux de l'opposition pour pouvoir - j'ai eu l'occasion comme échevin de l'urbanisme de juger à de nombreuses reprises de la parfaite connaissance par les Conseillers de l'opposition des avis de la CCAT donc je pense que celles-ci sont largement connues de tout un chacun - mais il appartient à la CCAT qui dispose d'ailleurs de crédits pour ce faire, de développer sa propre politique, que ce soit en matière de publicité de ses avis ou en matière de diffusion de ceux-ci auprès des élus communaux de la majorité comme de la minorité. Et donc, par rapport à cela, tout cela relève du fonctionnement interne à la CCAT. Alors, vous évoquiez la nécessité d'une présence assidue au sein de la CCAT, moi j'évoquerais et je l'ai dit en son temps à la CCAT quand j'étais échevin de l'urbanisme et que je m'y suis rendu, je pense qu'il serait souhaitable pour faire en sorte que cette CCAT soit attractive, que les débats y soient dynamiques et peut-être et ça c'est aux membres de la CCAT d'en définir eux-mêmes le mode de fonctionnement, de se concentrer sur des projets qui présentent parfois un intérêt plus important que de simples

projets de base qui, finalement, ne motivent pas beaucoup de membres de la CCAT à s'y rendre. Et donc, il y a aussi certainement, au sein de la CCAT une analyse et une autocritique à formuler par rapport au fonctionnement et si j'ai un vœu à émettre, c'est en tous les cas que l'on puisse retrouver durant cette législature un esprit de concertation plus positif entre les services communaux et la CCAT, puisque le moins que l'on puisse dire, c'est que ça n'était pas le cas durant la législature écoulée, je l'ai regretté à plusieurs reprises et je l'ai dit d'ailleurs aux membres de la CCAT et donc voilà, nous sommes à l'aube d'une nouvelle législature, il y a un renouvellement qui est en cours, je vous invite à faire parvenir un maximum de candidats intéressés et engagés pour faire en sorte qu'elle vive, qu'elle soit dynamique, qu'elle puisse conseiller les instances de décisions à commencer par le Collège et le Conseil communal et faire en sorte que nous puissions nouer une collaboration constructive même si, encore une fois, les avis ne sont pas systématiquement partagés mais c'est ça la démocratie. J'espère en tout cas que tout cela pourra se réaliser. Mme MARNEFFE, vous souhaitez réagir, allez-y.

Mme Catherine MARNEFFE, Conseillère : Par rapport aux éléments, effectivement on sait avoir les avis de la CCATM mais ce qui nous manque, c'est comme cela est prévu par le CWATUP, ce sont les motivations des divergences d'avis avec la Commission et donc, ce sont ces éléments-là qu'on trouve intéressant d'avoir. Quand un projet a un avis négatif au niveau de la CCAT, si le Collège décide malgré tout de le poursuivre, nous souhaitons avoir les motivations du Collège pour aller dans ce sens-là.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Message bien reçu. Par exemple, pour le dossier qui nous occupait tout à l'heure du Centre d'Histoire Militaire, il y a effectivement une motivation qui a été faite, donc vous pouvez avoir accès bien entendu, il suffit de le demander au Secrétariat communal, à la note rédigée par les services communaux en la matière et si cela devait se reproduire, à savoir que vous n'avez pas accès à cette motivation, n'hésitez pas à nous interpeller et nous vous ferons parvenir ces motivations avec bien entendu beaucoup de plaisir.

ADOpte à l'unanimité - 43^{ème} annexe

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Nous en venons donc maintenant aux questions et interpellations et c'est d'abord à M. Stéphane BERNARD de poser une question au Collège.

M. Stéphane BERNARD, Conseiller : Merci. Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Conseillers, Chers Collègues. Ma question donne suite à de nombreux échanges avec les citoyens obourgeois concernant l'embellissement et les décorations de Mons et ses 19 communes et plus particulièrement de la commune d'Obourg à

l'occasion des fêtes de fin d'année. Chaque année, un sapin est placé au pied des escaliers de l'église. Seulement, ce dernier ne dispose d'aucune décoration, guirlande lumineuse ce qui désole de nombreux citoyens amoureux de leur village. Certains se remémorent les décorations d'antan dans notre commune. Il y avait d'innombrables guirlandes lumineuses dans le parc communal et la maison communale était entièrement habillée de ses magnifiques décorations. Aujourd'hui, il ne subsiste plus rien de tout cela si ce n'est notre sapin qui nous revient aussi nu que les années précédentes. Qu'est-il habituellement prévu au niveau des décorations dans chacune des communes qui forment le Grand Mons ? Ne serait-il pas possible d'envisager l'installation de quelques agréments de décorations lumineuses à certains endroits de la commune comme cela se fait à Havré par exemple ? Je vous remercie.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci M. BERNARD ; Mme OUALI répond au nom du Collège.

Mme Mélanie OUALI, Echevine : Monsieur le Conseiller, je vous remercie pour votre question qui montre votre attachement à la commune d'Obourg. Sachez que le Collège est particulièrement attentif aux illuminations de fin d'année dans les diverses communes de l'entité. A ce titre, des anciennes maisons communales et d'autres bâtiments communaux sont décorés aux fenêtres et notamment Cuesmes, Flénu, Havré, Harmignies, Nimy, Spiennes, Villers, Jemappes. Par ailleurs, selon les possibilités techniques, des traversées lumineuses sont installées et des sapins sont illuminés. Mais l'installation de ces décorations nécessite la présence d'un accès « communal » au réseau électrique. Et donc dans le cas d'Obourg, le sapin implanté à proximité de l'église ne peut être illuminé vu l'absence à cet endroit d'un tel accès. Mais suite à la rénovation de la Chapelle St-Macaire actuellement menée par la Ville de Mons, nous aurons la possibilité l'année prochaine d'installer à cet endroit un sapin et illuminer celui-ci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Que la lumière soit. Bien M. BERNARD c'est une question donc il n'y a pas de réaction. Par contre, pour le point qui suit c'est une interpellation qui est formulée par Mme la chef de groupe Savine MOUCHERON relative au trial.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, c'est devenu un peu une tradition, je crois qu'une fois par an j'interpelle sur le trial de Cibly, malheureusement je dirai parce qu'il n'y a toujours pas de solution apportée et donc en fait pour refaire un petit rétroacte, le trial est toujours pratiqué de façon illégale depuis plus de 50 ans maintenant sur le terri de Cibly au détriment des riverains évidemment. Rappeler ici que nous ne sommes pas contre les trialistes mais contre les pratiques illégales, qu'elles soient en matière de trial ou d'autres. Le 28

septembre 2010, la Ville de Mons a introduit, auprès des fonctionnaires technique et délégué, une demande de permis unique pour la mise en activité d'un établissement sportif qui peut accueillir l'activité de trial mais aussi de VTT sur le teruil de Ciplly. L'enquête publique a soulevé des oppositions et des observations. Par courrier daté du 31 mars 2011, il va y avoir deux ans donc, les fonctionnaires ont invité la Ville à produire des plans modificatifs et un complément de notice d'évaluation des incidences sur l'environnement. Le bureau AGECO qui avait réalisé l'étude incidences est tombé en faillite, vous pouvez me dire ce n'est pas de votre faute mais c'est embêtant pour le dossier et la Ville doit donc passer un marché public, un nouveau marché public pour désigner un bureau d'études agréé. J'aurais voulu savoir où en est dans cette démarche où en est le marché, est-ce qu'il a été attribué parce qu'en fait, suite à vos conseils j'ai interpellé le Ministre HENRY sur ce problème et notamment sur la police environnementale et il m'a répondu qu'effectivement, il fallait absolument que cette étude soit faite au printemps et donc le printemps c'est dans deux mois et je ne veux pas qu'on me redise cette année encore il va falloir attendre le printemps prochain, parce que ça fait déjà deux printemps qu'on loupe. De plus, un courrier a été adressé en date du 24 août au Collège des Bourgmestre et Echevins par les riverains, afin de les informer de trois constats d'huissiers qui ont été à nouveau dressés, attestant que le teruil était de nouveau l'objet de pratique illégale en matière de trial. Les riverains enjoignaient alors le Collège de ne pas délivrer de nouveau une autorisation pour le trial de novembre, puisqu'il était ainsi démontré que l'événement faisait l'objet de la demande de permis, n'était pas un événement unique, qui est la condition essentielle pour obtenir le fameux permis temporaire. Je sais que c'est un peu technique mais au final, on arrive avec une pratique de trial tous les jours, et tous les week-ends. En épluchant le dossier d'octroi du permis, les riverains se sont aperçu que le fonctionnaire technique n'avait pas disposé du courrier au moment de prendre sa décision. Le courrier qui avait été transmis le 24 août n'a été reçu que le 3 octobre... Les riverains se sont alors adressés au fonctionnaire technique en expliquant que cette omission avait forcément des conséquences très graves sur l'acte administratif puisqu'il n'a pas pu être pris en connaissance de cause. Toutefois, évidemment le courrier est resté lettre morte. J'aurais voulu avoir une explication par rapport à cette succession d'événements et notamment la non-transmission du dossier que vous aviez reçu ici le 24 août et aussi une réponse claire par rapport au marché qui désignera le nouveau bureau d'études. Je vous remercie.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Mme la Conseillère communale, tout d'abord, permettez-moi de vous remercier pour votre interpellation, qui a retenu toute mon attention et

m'a permis aussi de faire le point sur ce dossier tout de même assez volumineux.

Préalablement d'ailleurs aux réponses que j'apporterai à vos questions et qui j'espère vous satisferont, j'aimerais dresser un bref historique de cette affaire afin que chacun de nos collègues et il y a de nombreux nouveaux collègues ici, puisse bien en comprendre les tenants et aboutissants. En ce qui concerne l'historique, dans les faits, cela fait plus d'un demi-siècle que le Royal Auto Moto Club pratique sur le terriil de Cibly l'activité de trial. Dans ce contexte, la Ville de Mons a d'ailleurs accordé au Club, sur base d'une décision prise à l'unanimité par le Conseil Communal du 27 juin 2000, un bail emphytéotique portant sur une partie du terriil qu'elle venait alors d'acquérir. Je précise qu'à l'époque, il était déjà nécessaire d'obtenir des autorisations pour l'exercice d'une telle activité, avant que celles-ci ne soient remplacées par l'actuelle législation du permis d'environnement. Ces autorisations n'ont cependant jamais été délivrées. Afin de régulariser la situation, une étude d'incidence a été commandée par le Conseil Communal, lequel a, en sa séance du 22 mai 2006, décidé, une nouvelle fois à l'unanimité et sans susciter aucun débat, d'approuver le cahier spécial des charges relatif au marché de service de réalisation de l'étude d'incidence obligatoire. Pour rappel, je précise que la demande de permis a été introduite par la Ville. En effet, cette procédure inhabituelle s'explique par le fait que, d'une part la Ville est propriétaire du terriil et que, d'autre part, l'octroi du permis nécessite une dérogation au plan de secteur. Ensuite, je rappellerai qu'en date du 31 mars 2011, les fonctionnaires technique et délégué ont invité la Ville de Mons à produire des plans modificatifs et un complément corollaire de notices d'évaluations des incidences sur l'environnement. Ce complément, relatif à la faune et la flore, nécessite des études, vous l'avez rappelé, devant se situer idéalement au printemps. Je crois qu'il est également opportun de rappeler que si l'activité de Trial suscite la polémique et donc focalise l'attention, celle-ci ne constitue qu'une partie d'un projet global de valorisation du site, incluant certes un espace pour l'activité de trial, mais également un parcours destiné à la pratique du VTT, un sentier ceinturant le site permettant aux visiteurs de se promener ainsi que des activités environnementales dédiées aux enfants via l'asbl « Environnement et Découvertes ». Pour répondre à vos questions je dirai que votre interpellation peut-être synthétisée en deux questions spécifiques :

- d'une part, où en est la procédure de passation de marché public en vue de la désignation d'un bureau d'études chargé de mener l'étude complémentaire demandée par les Fonctionnaires de la Région Wallonne et

- d'autre part, qu'en est-il de la transmission tardive, à la Région wallonne, par les services administratifs de la Ville de Mons, d'un constat d'huissiers constatant l'activité de trial sur le terroir de Ciply, et ce, dans le cadre d'une demande de permis temporaire ?

Pour la procédure de marché public, en séance du 28 avril 2012, la présente Assemblée a approuvé les conditions du marché et en a déterminé le mode de passation. Toutefois, outre le fait que l'analyse à effectuer par le bureau d'études ait été trop tardive par rapport au critère saisonnier imposé, vous l'avez rappelé, par la Région wallonne, le Collège a souhaité vérifier la légalité de la procédure mise en branle, à savoir notamment, le principe de l'introduction par la Ville de Mons de la demande de permis. Et en fait, cette vérification s'imposait suite à plusieurs remarques formulées au sein de cette Assemblée, par votre groupe et à l'occasion des deux dernières interpellations relatives à cette affaire, la première à l'initiative commune des groupes Ecolo-CdH le 19 mars 2012 et la seconde à l'initiative du groupe CdH en juillet 2012. Donc, évidemment loin de moi l'idée de dire que ce n'était pas nécessaire. A titre personnel, cette vérification était même indispensable. Mais donc, dans ce contexte, une étude juridique a été commandée auprès d'un avocat. Cette étude, réceptionnée par le service de l'environnement en date du 20 septembre 2012 a conclu à la légalité de la démarche. La commande de cette étude juridique, préalablement à la désignation du bureau d'études, explique le report de la procédure de marché public, sachant que le complément d'études devait impérativement s'exécuter au printemps, et que, dès lors, en septembre 2012, il était d'ores et déjà trop tard pour la commanditer. Je voudrais vous dire que maintenant, plus rien ne s'oppose au lancement du marché. Je m'engage donc à en effectuer le suivi en collaboration avec ma collègue Mélanie OUALI. Pour ce qui concerne la transmission tardive des documents, donc je rappelle que le Royal Auto Moto Club de Mons avait introduit un permis temporaire de classe 2 pour son trial des 10, 11 et 12 novembre 2012. La procédure de permis temporaire est visée à l'article 39 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement. Cette procédure ne prévoit pas la tenue d'une enquête publique, sauf cas particuliers, si celle-ci est exigée par le fonctionnaire technique, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce. Dès lors que le constat d'huissiers n'a pas été réceptionné dans le cadre d'une enquête publique, il n'est pas apparu obligatoire au service en charge du dossier de transmettre formellement le document à la Région, d'où l'intérêt de transmettre finalement ce type de documents à toutes les instances concernées dans le processus décisionnel. Je conclurai en disant qu'il est de l'intérêt de tous que la procédure de demande de permis aboutisse enfin pour donner un cadre aux activités qui seront éventuellement autorisées sur le terroir, que toutes les activités de trial organisées sur le terroir ne peuvent être imputées au seul

Royal Auto Moto Club, l'utilisation de quads sur le terril, de manière anarchique étant aussi le fait de membres extérieurs à cette association et enfin, je dirai que chaque groupe politique ici représenté, en tout cas je l'espère, veillera à ce que l'instruction du dossier dont je m'engage à ce qu'elle soit traitée avec la plus diligence, se déroule dans le climat le plus serein et le plus constructif possible.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine, une réplique ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Bon, que des mauvaises nouvelles en bref.

L'étude ne sera pas faite cette année, en plus manifestement cela relève quand même de notre faute à Ecolo-CdH parce que nous avons demandé des informations juridiques sur la faisabilité de la Ville de demander un permis pour l'occasion alors j'espère qu'au moins l'avis est positif, c'est déjà ça. J'ai peur de poser une question supplémentaire, de peur qu'on me réponde que ça va reporter à nouveau le complément d'études d'incidence. Non seulement, nous sommes responsables du fait que le complément d'études n'aura pas lieu cette année, j'en profite pour poser une question tout de même, mais si ça doit reporter le dossier, j'aime autant attendre la réponse pour plus tard si vous voulez bien, est-ce que le fait que la demande de permis déposée par la Ville peut offrir la possibilité à quelqu'un d'autre que le club de trial de gérer le terril de Ciply ? Cela va devoir être un marché ouvert, je suppose, ce n'est pas forcément le trial qui va bénéficier du permis, il va falloir ouvrir plus largement j'imagine et donc pourquoi pas une asbl environnementale pourrait aussi rendre un projet intéressant. C'est une première question. Donc, le complément d'études, j'ai bien entendu, ce n'est pas pour cette année-ci et alors maintenant, alors là si le courrier n'est pas arrivé c'est que les riverains n'ont pas envoyé aux bonnes personnes ou à toutes les personnes qui sont intervenantes dans le dossier et donc, ok, je prends acte et je donnerai conseil alors d'envoyer à toute personne qui de près ou de loin est intéressée par ce dossier-ci. A nouveau, je n'ai pas ciblé le club en particulier, ce sont les pratiques illégales qui posent problèmes et qui sont systématiques, qui sont hebdomadaires, tous les dimanches. Franchement, je ne vous souhaite pas de vous trouver dans une situation pareille, si vous construisez ou si vous décidez de vous installer auprès d'un site tel qu'un terril ou l'Héribus à Mons qui sont utilisés de façon chaotique par certaines personnes qui ne sont pas respectueuses, je ne vous souhaite pas de vivre un calvaire tel que celui-là.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Moi, je suis toujours interpellé, il y a la charte du respect de l'autre. On ne peut pas, le dimanche, faire marcher sa tondeuse mais à Ciply, il peut y avoir des centaines de motos. Alors, je ne sais pas pourquoi il y a deux poids deux mesures.

Deuxièmement et c'est ça que je suis étonné, la moto c'est quand même un moteur qui fait brûler de l'essence ou du diesel, à 2 euros le litre, je ne pense pas que ce soit un sport qui soit très démocratique. Par ailleurs, ça pollue, on est en pleine zone Natura 2000 et alors au niveau anthropologique, la moto ayons le courage de le dire, c'est le symbole du machisme, c'est une activité essentiellement machiste et donc si nous étions en Europe du Nord, où il y avait uniquement des Conseils dominés par des femmes et maîtrisés par les femmes, jamais un circuit motos ne passerait la rampe. Ce sont ceux qui veulent faire de grosse moto, vroum, vroum, c'est « petit zizi, grosse moto » ! Et donc, c'est le symbole du machisme, voilà et donc, le Collège promeut des activités machistes, moi je dis au 20^{ème} siècle, vous êtes au 19^{ème}, voilà ! Merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : On va attendre quelques secondes, le temps que nos esprits reviennent. Alors, M. BONJEAN a demandé la parole, d'autres prises de parole, par la suite.

M. Lionel BONJEAN, Conseiller : Simplement faire remarquer à Mme MOUCHERON et à M. HAMBYE que ce problème n'est pas malheureusement qu'à Ciply, à Spiennes on a également aussi une série de quads qui passent le dimanche. J'étais intervenu auprès des services pour voir ce qu'il y avait lieu de faire, le problème c'est que ce sont des véhicules motorisés qui ont accès à la voie publique et dès lors, il est impossible de les bloquer. Je suis d'accord, cela crée pas mal de nuisances. Une simple remarque, je suggérerai à M. HAMBYE qui tout à l'heure avait un problème avec les phallus renversés dont il voulait inverser la tendance et maintenant les propos machistes, a peut-être relire Freud...

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bon, laissons ces considérations, non M. HAMBYE vous n'allez pas rentrer dans une escalade de ce type, s'il vous plaît. Allez, on va limiter les prises de paroles M. HAMBYE, il paraît que je dois taper.... Un grand signe d'autorité pour rappeler nos Conseillers à l'ordre, un peu machiste peut-être M. HAMBYE, veuillez m'excuser. Néanmoins, je propose que Mme l'Echevine réponde sur le fond, si elle le veut bien, puis j'aurai quelques considérations, Mme l'Echevine.

Mme Joëlle KAPOMPOLE, Echevine : Sur le fond, M. le Bourgmestre, rappeler qu'il existe donc comme je l'ai dit un bail emphytéotique liant la Ville de Mons avec le Royal Auto Moto Club et donc dans le cadre de ce bail emphytéotique, ce sera le Royal Auto Moto Club qui pourra continuer la pratique de l'activité de trial sur le site pour ce qui la concerne.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Merci Mme l'Echevine. Peut-être un mot complémentaire par rapport aux interventions du groupe CdH toujours sur le fond bien entendu. La question n'est pas de savoir si l'une ou l'autre intervention au sein du Conseil

communal peut être prise comme excuse pour retarder le processus. Le moins que l'on puisse dire, c'est que la volonté du Collège puisque lui-même est à la base de l'introduction du permis auprès de la Région wallonne, c'est de pouvoir faire en sorte que ce dossier aboutisse le plus vite possible. C'est comme l'a très bien rappelé Mme KAPOMPOLE, l'intérêt de tous, c'est l'intérêt de la Ville que de pouvoir faire enfin aboutir ce dossier, c'est aussi l'intérêt des riverains parce qu'une fois le permis, nous le souhaitons, délivré il permettra d'encadrer l'activité sur le terri et notamment par rapport aux horaires de cette activité. Et donc, nous-mêmes, nous sommes demandeurs à ce qu'il puisse y avoir un cadre légal pour faire en sorte que cette pratique ne se développe pas de manière anarchique sur le site. Je rappelle que c'est la police de l'environnement de la Région wallonne qui est chargée de la police du site. Cela semble totalement sortir du cadre de nos débats mais la police de l'environnement et vous êtes parlementaire wallonne, d'autres siègent au Parlement wallon autour de cette table, peuvent tout à fait intervenir dans ce sens. Mais donc, chacun doit prendre ses responsabilités. Je voudrais vous dire que par rapport à l'étude juridique qui a été effectuée et qui a effectivement retardé la procédure, il ne s'agissait pas d'une simple question ou d'une simple intervention de M. HAMBYE à l'époque au Conseil communal, ce fut une affirmation très nette et très claire lancée au Collège quant à l'illégalité de la procédure en cours. Et je m'en souviens, c'était moi qui répondais au nom du Collège comme échevin de l'urbanisme et M. HAMBYE nous a dit « tout ce que vous faites là, c'est illégal, parce que c'est une demande de permis introduite pour le compte d'un tiers ». Et donc, vous comprendrez bien que face à une intervention de cette nature, tout comme l'intervention que vous avez effectuée tout à l'heure par rapport à la société Toit et Moi, ce sont des interventions qui quand même ne sont pas sans porter des accusations sérieuses et donc, soucieux que nous sommes de pouvoir respecter strictement la légalité des procédures, nous avons souhaité faire vérifier si la procédure engagée ne mettait pas la Ville en difficultés sur un plan légal. Je pense que, compte tenu de la force de votre affirmation, c'était indispensable, nul n'est exempt de faute ou d'erreur dans son parcours personnel, pas même le Collège communal bien entendu et donc, nous avons souhaité faire faire cette étude qui a effectivement fait retarder la procédure de quelques mois mais néanmoins, le printemps prochain, Mme KAPOMPOLE s'y est engagée au nom du Collège, nous ferons tout pour faire en sorte que le dossier puisse être bouclé puisqu'il ne manque plus qu'un complément d'étude pour pouvoir faire en sorte que la demande de permis soit complète et donc nous veillerons à ce que tout cela se fasse et on l'espère, sans aléas. Parce que le moins qu'on puisse dire, c'est que des aléas nous en avons connus dans le dossier, entre les faillites des bureaux d'études et cie, bon nous ne sommes pas toujours

responsables des difficultés que nous avons pu connaître en la matière, il y a eu aussi des difficultés liées à des tiers. Ce sont quelques éléments d'information que je voulais rappeler par rapport à un dossier qui, je le rappelle, initialement a fait l'objet d'un vote unanime au Conseil communal de tous les groupes politiques présents à l'époque, à savoir au moins les quatre formations politiques traditionnelles. Est-ce qu'il y a une réplique souhaitée par le groupe CdH, Mme MOUCHERON et puis M. HAMBYE.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : oui, je voudrais le croire, M. le Bourgmestre, que la volonté c'est d'aller le plus vite possible, franchement je voudrais le croire mais vu le nombre de fois où je dois revenir sur le dossier, parfois je me pose la question. Alors, je partage votre annonce et alors quand vous parlez du printemps prochain, il ne s'agit pas du printemps 2013 mais du printemps 2014 d'après ce que j'ai entendu de la réponse. Donc, nous sommes encore repartis sur une année, voilà, mais je ne demande qu'à le croire, j'ai simplement des doutes.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement vous me mettez en cause, simplement ici dans le cadre de l'enquête publique j'avais été consulter le dossier et qu'est-ce qu'on voyait dans l'enquête publique, le bureau d'études, quel était le mandat qui était donné, je peux vous ressortir les papiers, il fallait insister sur les aspects positifs du projet et la viabilisation économique donc on avait déjà inscrit en filigrane les conclusions du bureau et donc j'ai insisté et j'ai dit que ça sert, moi je n'ai jamais vu ça et donc vous avez fait une enquête, moi je veux bien mais en tout cas, d'après ce que j'avais vu, je trouvais ça tout à fait déplacé qu'on demande au bureau d'études d'insister sur les perspectives économiques et la viabilisation économique du projet. Voilà, bon maintenant, vous me dites que j'ai été trop loin, moi quand je vais lire un dossier et que je vois qu'on donne un ordre de mission pour un bureau d'études qui doit être indépendant, pour insister sur l'aspect économique du projet, si vous me dites que maintenant je vais trop loin, c'est très bien mais les bureaux d'études ils sont indépendants et quand on demande d'insister sur la valorisation économique comme lettre de mission, moi je doute sur la pertinence du mandat qui est donné. Voilà, merci.

M. Nicolas MARTIN, Bourgmestre ff : Bien, merci, l'incident est clos. Mesdames, Messieurs le vous propose de passer au huis clos. Je voudrais remercier le public, les services communaux qui nous ont accompagnés.

La séance à huis clos s'ouvre avec 42 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, ROSSI, DUFRANE.

40° Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Octroi d'un congé pour mission d'intérêt général à un Chef de bureau administratif. GRH/HH/PA 12.223

ADOPTÉ - 44^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Affectation d'un poste de gradué en comptabilité du Cadre de la Régie foncière vers le Cadre de l'Administration centrale. GRH/HH/PA Modif. Cadres 2012(1)

ADOPTÉ - 45^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Affectation de quatre postes de gradué en informatique du Cadre de la Régie foncière vers le Cadre de l'Administration centrale. GRH/HH/PA Modif Cadres 2012(2)

ADOPTÉ - 46^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Affectation d'un poste d'Agent technique (Responsable d'imprimerie) du Cadre de l'Administration centrale vers le Cadre des Services techniques. GRH/HH/PA Modif Cadres 2012 (3)

ADOPTÉ - 47^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^e temps à une employée d'administration D 4. GRH/PA

ADOPTÉ - 48^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Démission honorable d'une employée d'administration. GRH/HH/PA 10.108

ADOPTÉ - 49^{ème} annexe

41^e Objet : SERVICES TECHNIQUES.

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Promotion au grade d'agent technique en chef. GRH/SH/10965

ADOPTÉ - 50^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Nomination à titre définitif d'un agent technique (D7). GRH/SH/ST/NOM2013/1

ADOPTÉ - 51^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Nomination à titre définitif d'un agent technique en chef (D9). GRH/SH/ST/NOM2013/2

ADOPTE - 52^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

42° Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5^e temps, octroyée dans le cadre de l'assistance médicale à une employée de bibliothèque définitive. GRH/SH/10827

ADOPTE - 53^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

43° Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Modification de l'interruption complète de carrière octroyée à un employé d'administration D4 contractuel. GRH/VD/12249

ADOPTE - 54^{ème} annexe

44° Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Mise à disposition d'une Directrice APE auprès de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH/HH/APE

ADOPTE - 55^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Fin prématurée d'une interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental d'un Chef de bureau administratif. GRH/HH/APE

ADOPTE - 56^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Prorogation d'une interruption de carrière à ½ temps octroyée à une employée d'administration. GRH/HH/APE 17454

ADOPTE - 57^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/10621

ADOPTE - 58^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Prorogation de mise à disposition d'un ouvrier non qualifié APE auprès de l'ASBL « RAECT ». GRH/HH/APE MAD/RAECT

ADOPTE - 59^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Modification de l'interruption de carrière à 4/5^e temps accordée à un ouvrier non qualifié.
GRH/SH 2864

ADOPTE - 60^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Prorogation de mise à disposition d'un ouvrier non qualifié APE auprès de l'ASBL « FC Flénu ». GRH/HH/APE/MAD/FC Flénu

ADOPTE - 61^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

45^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL. Promotion au grade de chef opérateur d'un sous-chef opérateur centre 100. GRH

ADOPTE - 62^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

46^e Objet : Représentation de la Ville de Mons à l'Assemblée générale de la copropriété RTBF ainsi qu'au comité consultatif. Contentieux RTBF

ADOPTE - 63^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

47^e Objet : Confirmation d'adhésion au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces et désignation des représentants du pouvoir organisateur de la Ville de Mons. 8^e/1^e 760 CECF

ADOPTE - 64^{ème} annexe

48^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignation d'un professeur de percussion à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e/2^e 7611

ADOPTE - 65^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignation d'un sous-directeur à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/2^e 7550

ADOPTE - 66^{ème} annexe

49^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'institutrices primaires. 8^e/1^e 3759/3882

ADOPTE - 67 et 68^{ème} annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3934/3937/3992/3991(3)/3950/3993/3980/3951

ADOPTE - de la 69 à la 78^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

c) Désignations à titre temporaire dans un emploi non vacant de maîtres spéciaux d'éducation physique 8^e/1^e 3802(2)/3985(2)/3995(2)/3943(2)/3996/3997

ADOPTE - de la 79 à la 88^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

d) Fixation des prestations des maîtres spéciaux de seconde langue pour l'année scolaire 2012-2013. 8^e/1^e 103

ADOPTE - 89^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

e) Révision d'une interruption partielle de carrière sollicitée par une maîtresse spéciale de seconde langue définitive. 8^e/1^e 3111

ADOPTE - 90^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse spéciale de seconde langue. 8^e/1^e 3695

ADOPTE - 91^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

g) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants des maîtresses spéciales de seconde langue. 8^e/1^e 3695/3435

ADOPTE - 92 et 93^{ème} annexes

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

h) Octroi d'un mi-temps médical à une maîtresse spéciale de religion protestante. 8^e/1^e 3883

ADOPTE - 94^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

i) Mise en disponibilité précédant la pension de retraite de type I d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6574

ADOPTE - 95^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

j) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 6257

ADOPTE - 96^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

k) Démission de ses fonctions en vue de sa mise à la retraite d'une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. 8^e/1^e 6033

ADOPTE - 97^{ème} annexe

50^e Objet : TLMB ASBL. Renouvellement du représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale. Désignation. Secrétariat JYD

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

51^e Objet : Union des Villes et Communes de Wallonie ASBL. Information au Conseil du renouvellement du CA de l'UVCW et proposition d'une candidature au Conseil d'administration. Secrétariat JYD

ADOPTE - 98^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

52^e Objet : Agence Immobilière Sociale (AIS). Demande de démission d'un représentant de la Ville à l'AG et au CA – Proposition de désignation de son remplaçant. Secrétariat JYD

ADOPTE - 99^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

53^e Objet : ETHIAS Assurances – Désignation du représentant de la Ville, aux Assemblées Générales – Approbation. Gestion f. ETHIAS

ADOPTE - 100^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

54^e Objet : Désignation d'un représentant au Conseil d'administration de la Gestion Centre Ville de Mons. Gestion Territ. et Économique

ADOPTE - 101^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

54^e objet bis : Par urgence. Agence Locale pour l'Emploi (ALE). Désignation des représentants de la Ville à l'AG et au CA pour la mandature 2013-2018. Secrétariat JYD

ADOPTE - 102^{ème} annexe

55° Objet : Représentation de la Ville au Conseil d'administration de Progress. Gestion Territ. et Économique

REMIS

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

57° Objet : Rénovation urbaine de la rue de Nimy – Renouvellement de la Commission locale de rénovation urbaine. Aménagement du Territoire et des Permis

ADOPTE - 103^{ème} annexe

Par 42 suffrages sur 42 votes valables,

58° Objet : Rénovation urbaine de Jemappes – Renouvellement de la Commission locale de rénovation urbaine. Aménagement du Territoire et des Permis

ADOPTE - 104^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre les procès-verbaux des réunions des 3 et 17 décembre 2012. Ceux-ci sont alors adoptés.

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal ff,

Le Bourgmestre ff-Président,

Ph. LIBIEZ.

N. MARTIN.
